



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



**2005**





fipec



# SOMMAIRE

Allocution du Président	page 7
Rapport du Délégué Général	page 10
Rapport d'Activité Économique	page 18
Rapport d'Activité Sociale	page 21
Rapport d'Activité Technique et Réglementaire	page 25
Les Statistiques 2005	page 31



# FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

## PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MAGNAN

## PRÉSIDENT

M. DUFOUR

## VICE-PRÉSIDENT

D. AFTALION

## PRÉSIDENT ADJOINT

B. PINATEL

## TRÉSORIER

P. FREMAUX

## DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

M. LE TALLEC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

D. AFTALION

J.M. BARKI

G. BENICHOU

R. BRANDEL

J.R. CAURETTE

E. CHAVEAU

B. DELANOÉ

M. DUFOUR

G. EICHOLZ

P. FREMAUX

P. GACHET

J.M. GREINDL

P. HOAREAU

D. LEFEBVRE

G. LENDORMY

J. MENICUCCI

D. MONOT

P. PERISSE

S. PESTOURIE

B. PINATEL

L.P. REYNAUD

R. RIU

J.M. SCHMITT

J. SION

## GROUPEMENTS-SECTIONS-COMMISSIONS

### Groupements professionnels peintures

Anticorrosion et Marine

Président : R. MARCHELLO

Bâtiment

Président : E. HUBERT

Vice-Pdt : P. HOAREAU

Carrosserie

Président : J. PAPACHRYSSANTHOU

Grand Public

Président : J.R. CAURETTE

Industrie

Président : C. SABAS

### Sections Colles et Adhésifs

Grand Public

Président :

Bâtiment

Président : R. LACOSTE

Colles Structurales

Président : D. GAGNEPAIN

Cuir Chaussures

Président : A. REDE

Papier Carton

Président : F. FARDEL

### Commissions

Poudre

Président :

Acheteurs Peintures

Président : G. GAILLARD

Technique Générale

Président : D. LEFEBVRE

Technique AFEI

Présidente : D. LEJEUNE

Sociale

Président : T. AMOURI

## FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : [www.fipec.org](http://www.fipec.org)

### Président

Michel DUFOUR

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

### Délégué Général

Michel LE TALLEC

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : [dirgen@fipec.org](mailto:dirgen@fipec.org)

### Assistante Direction Générale

Maria GILLET

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : [admfipec@fipec.org](mailto:admfipec@fipec.org) ou [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

### Affaires Techniques et Réglementaires

Claudie MATHIEU - Technique et Réglementaire Produits

Philippe BRUNET - Technique et Réglementaire Production

Téléphone : 01 53 23 00 08

e-mail : [dirtech@fipec.org](mailto:dirtech@fipec.org)

4

### Affaires Économiques et Communication

Dominique AYOUL

Téléphone : 01 53 23 09 83

e-mail : [direco@fipec.org](mailto:direco@fipec.org)

### Affaires Sociales et Juridiques

Isabelle MORIN-GIRARD

Téléphone : 01 53 23 00 04

e-mail : [dirsoc@fipec.org](mailto:dirsoc@fipec.org)

## CEPE

Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art

4, avenue Van Nieuwenhuysse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Téléphone : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90

Internet : [www.cepe.org](http://www.cepe.org)

Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN

## FEICA

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

Postfach : 26 01 25 - D-40094 DÜSSELDORF

Téléphone : 00 49 211 679 31 30 - Télécopie : 00 49 211 679 31 33

Internet : [www.feica.com](http://www.feica.com)

Secrétaire Général : M. Jochen BELEKE

# Syndicats Adhérents

Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne,  
du Centre et de l'Ouest

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Didier LEFEBVRE - Correspondant : Mme Maria GILLET

Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais

40, rue Eugène Jacquet - Sac Postal 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Téléphone : 03 20 99 45 00 - Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX - Correspondant : M. François TROUILLET

Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler - Maxeville - 54524 LAXOU Cedex

Téléphone : 03 83 95 65 55 - Télécopie : 03 83 95 65 01

Président : M. Rémy BRANDEL - Correspondant : Mme Fanny FEZZER

Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis

Cité des entreprises - 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON Cedex 08

Téléphone : 04 78 77 07 20 - Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Louis-Philippe REYNAUD - Correspondant : M. Yves GUITTON

Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranéenne

CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE Cedex 01

Téléphone : 04 91 14 30 89 - Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI - Correspondant : Mme Anne-Marie SUIDE

Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)

C/O SCSO - avenue des Meilleurs Ouvriers de France - 33700 MÉRIGNAC

Téléphone : 05 56 34 23 08 - Télécopie : 05 56 13 00 73

Président : M. Serge PESTOURIE

Syndicat Français des Colles et Adhésifs (SFCA)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Bernard PINATEL - Correspondant : Mme Dominique AYOUL

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Denis AFTALION - Correspondant : Mme Maria GILLET

Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric CHAVEAU - Correspondant : Mme Maria GILLET



# Allocution du Président

Merci à notre Trésorier pour sa présentation des comptes 2005 et du budget 2006.

Merci à notre Expert Comptable et à notre Commissaire aux Comptes pour leur suivi en cours d'année et leur rapport sur l'exercice.

Merci à vous tous pour les votes favorables que vous avez exprimés sur les comptes, le budget et les modalités de cotisation.

Merci à toute l'équipe de la FIPEC pour son activité au cours de cet exercice et pour la rédaction du rapport 2005.

Merci à notre Délégué Général pour son engagement dynamique et pour le rapport très complet qu'il va vous présenter.

J'associe tous ses collaborateurs aux félicitations que nous pouvons lui adresser pour la gestion de la FIPEC et la prise en compte des intérêts de nos entreprises.

Je n'entrerai pas ce matin dans les détails des faits qui ont marqué 2005. Les sujets ont été multiples.

Ils ont été inventoriés, étudiés et résolus dans les diverses instances qui composent la FIPEC et qui assurent une bonne collaboration entre les responsables des entreprises et les permanents de notre fédération.

Mes contacts étroits et fréquents avec les uns et les autres : confrères, permanents, représentants des pouvoirs publics m'ont permis de suivre tout au long de l'année le déroulement des opérations.

Je rends hommage aux présidents de nos syndicats adhérents et à leurs membres. Je les remercie tous et particulièrement ceux qui participent à cette journée FIPEC qui est l'occasion pour certains syndicats de tenir aussi leurs assemblées annuelles dans le climat convivial d'une confraternité élargie.

Les syndicats qui sont l'assise de notre contexte professionnel ont pleinement joué leurs rôles. La preuve en est donnée par l'assiduité de leurs adhérents. Ils ont pris part à l'examen des problèmes communs à toute la profession et ont approfondi les multiples solutions propres à chacun de leurs métiers dont ils assurent la représentation.

Les adhérents ont fait preuve de beaucoup d'intérêt et de cohésion dans l'accomplissement de leurs tâches professionnelles. Ils ont participé aux réunions régionales et nationales. Ils ont soutenu les délégués qu'ils ont désignés pour suivre les affaires européennes.

Les adhérents se sont d'ailleurs acquittés avec beaucoup de régularité de leurs cotisations, tant syndicales que fédérales.

Cette régularité des recettes face à un budget de dépenses raisonnable et respecté, nous a permis, sans affaiblir nos actifs, de rééquilibrer nos cotisations à l'avantage de nos adhérents et de dégager les budgets nécessaires pour des opérations ponctuelles.

La FIPEC a, de son côté, rempli sa mission de fédération en mettant à disposition de chacun des syndicats les moyens matériels et humains, qui leur étaient nécessaires.

Les syndicats partagent ainsi les frais de fonctionnement et disposent d'une communauté de compétences, de moyens et de locaux tout à fait performante en terme de qualité et de prix.

La coopération avec nos homologues européens m'a permis de mieux connaître les organisations professionnelles nationales voisines et leurs ramifications internationales. Les comparaisons que j'ai pu faire entre la FIPEC et les autres associations m'ont confirmé la qualité de notre organisation et ses capacités à nous représenter dignement.

Les administrateurs de la FIPEC se sont exprimés autant sur les problèmes nationaux que sur ceux de la construction européenne. Le Conseil d'Administration s'est réuni en session extraordinaire le 3 février 2005 pour examiner le projet CEPE 2010 qui nous était soumis.

J'ai transmis leurs conclusions dans une lettre adressée au Président de CEPE.

L'Assemblée Générale de CEPE s'est tenue quant à elle début juin à Berne. J'ai voté conformément aux décisions de notre Conseil d'Administration. Les nouveaux statuts sont en cours d'homologation. Michel LE TALLEC vous en commentera l'essentiel.

Si je ne rentre pas dans la description des détails qui ont accompagné cet exercice, c'est aussi parce que vous avez à votre disposition un rapport d'activité annuel très détaillé, rédigé par les responsables de chacun des départements FIPEC, et c'est aussi parce que vous allez entendre le rapport du Délégué Général, qui je pense, apaisera toutes les soifs d'informations sur son activité et celle de ses collaborateurs.

Nombreux sont ceux qui reçoivent, tout au long de l'année, les comptes rendus détaillés des réunions des syndicats, des groupements ou des commissions. La "Newsletter FIPEC" complète très régulièrement et très en détail les informations dont nous avons besoin et que nous retrouvons aussi sur le site Internet.

L'année 2005 a été particulièrement riche en événements périphériques qui ont marqué nos professions et nos entreprises.

# Allocution du Président

Les progrès de la mondialisation, les incidences des événements qui ont entraîné la hausse du pétrole et des matières premières, les adaptations difficiles des problèmes sociaux tenant à l'emploi, à la durée du travail, aux aménagements de la convention collective, la progression du processus européen, la volonté de s'inscrire dans la politique du Développement Durable, la détermination à réduire les émissions de COV, la complexité du système REACH et ses conséquences. Cette liste n'étant pas exhaustive, la remarque essentielle que nous pouvons faire c'est que tous ces événements génèrent des problèmes qui, bien sûr concernent l'entreprise, mais qui la dépassent et dont les études et solutions impliquent la profession toute entière par la voie de la FIPEC et de ses syndicats.

L'étude de ces problèmes, la mise en place de solutions collectives, la représentativité qu'il faut pouvoir assurer en face du monde politique et économique, justifient notre existence et génèrent nos actions.

Ces actions exigent compétence et représentativité :

- La représentativité nous est acquise par le droit syndical,
- La compétence dépend de nous et de la complémentarité active de nos experts d'entreprise avec nos experts FIPEC.

Je crois pouvoir exprimer dans ce rapport sur une année particulièrement active que tout est en place pour répondre à vos attentes et assurer par des études sérieuses des décisions efficaces et des actions constructives.

La volonté d'agir dans l'harmonie a régné dans les séances de nos comités de direction et de nos conseils d'administration. Des remarques pertinentes ont été faites, écoutées et prises en compte.

Là où il avait doute, il y a eu enquête et les conclusions ont servi de base incontestable aux stratégies mises en place.

La compétence, le dévouement et l'implication des responsables et de leurs équipes permet de dire que le chemin est bien tracé et que l'on peut valablement continuer dans cette voie, malgré la multiplication et la complexité des sujets.

Cela étant dit sur 2005, je reviendrai sur une période plus complète des 3 années pendant lesquelles j'ai exercé le mandat que vous m'avez confié de présider la FIPEC.

Lorsque j'ai accepté de me présenter à vos suffrages, j'avais une bonne connaissance du métier de la peinture, héritée de ma famille, de mes études et de mon expé-

rience, j'avais également une pratique de la vie syndicale régionale. J'avais des rapports étroits avec la FIPEC que ce soit dans le domaine technique, dans la commission sociale, dans le groupement Bâtiment...

J'avais suivi l'évolution de CEPE.

J'avais représenté la FIPEC au département PME du CNPF. J'appréciais déjà les groupements patronaux et je militais dans l'association "progrès du management" de ma région.

Je m'intéressais à l'ITECH, à la formation des jeunes et à la formation continue.

Je savais que pour un chef d'entreprise il y avait d'autres missions à remplir que celles consistant à gérer sa propre entreprise.

Le mandat que j'ai exercé avec votre confiance m'a confirmé l'ampleur de cette réalité qu'est l'existence de la profession à côté de celle de l'entreprise. J'ai la conviction de plus en plus profonde que la profession mérite qu'on s'en préoccupe et que le temps qu'on y consacre n'est pas du temps perdu.

L'évolution du monde économique a changé en quelques dizaines d'années le paysage de la profession, mais elle ne fait que confirmer son besoin d'exister.

Il ne suffit plus de fabriquer dans son coin un bon produit et de le vendre au mieux des possibilités concurrentielles, on peut de moins en moins aujourd'hui agir en solitaire, pas plus qu'on ne peut ignorer son entourage confraternel, ou l'exigence de sa clientèle.

La politique de filière qui s'est instituée à la FIPEC dans de nombreux domaines est tout à fait caractéristique de cette évolution et de ce besoin. Les contours en sont tracés dans le rapport de notre délégué général, mais l'enseignement que nous pouvons en tirer c'est que cette politique suppose une bonne coordination entre les fabricants et les professions qui les entourent en amont et en aval. La FIPEC est le meilleur creuset pour réussir cette collaboration.

Présider la FIPEC demande du temps de réflexion et de nombreux contacts :

- La réflexion s'impose autour de l'analyse permanente de la profession, et de ses besoins pour animer et équilibrer l'outil nécessaire à sa gestion.
- Les contacts ne font qu'augmenter, j'en veux pour preuve nos rapports nouveaux avec les députés européens.

J'ai adhéré, avant même mon arrivée à la présidence de la FIPEC, à l'analyse qui avait abouti à la création des trois départements "Economique - Technique et Réglementaire - Social et Juridique".

# Allocution du Président

J'ai adhéré aussi à l'ambition de mes prédécesseurs de gérer cette association syndicale avec un esprit d'entreprise en étant attentif aux qualités requises chez nos collaborateurs.

Au Conseil d'Administration de Mars 2006, j'ai rappelé que la prochaine Assemblée Générale aurait à procéder comme chaque année à l'élection du Président Adjoint et comme tous les trois ans à l'élection du Président.

J'ai rendu compte à ce Conseil de mon activité durant ces trois dernières années résumées dans une note que j'ai fait parvenir aux Présidents des Syndicats et à tous les chefs d'entreprise.

J'ai fait savoir, à cette occasion, que j'envisageais de me représenter pour un nouveau mandat. L'expérience de ces trois années me permet de le faire en toute connaissance de cause. Je connais dans tous ses détails, ignorés il y a trois ans, et ce qu'il y a à faire, et le temps dont je peux disposer ainsi que celui de certains de mes collaborateurs pour m'épauler. Plusieurs collaborateurs de mon entreprise sont d'ailleurs personnellement engagés dans les rouages du Syndicat régional, de la FIPEC et de CEPE.

La connaissance approfondie que j'ai acquise des chefs d'entreprises élus à la FIPEC et des permanents de la Fédération et de CEPE me permet de m'engager à nouveau pour poursuivre mon action et piloter un réel projet d'entreprise.

Le projet d'entreprise pour la FIPEC de demain, déjà construit avec vous dans ses grandes lignes continuera à se perfectionner au jour le jour, en fonction des circonstances.

Ce projet d'entreprise dépasse de plus en plus le contexte national. Il exige de suivre avec assiduité le contexte européen au travers des développements des organismes concernés.

Le SFCA est pleinement impliqué dans FEICA et son évolution.

L'AFEL a soutenu la création d'EUPIA et y participe pleinement.

La FIPEC suit avec assiduité et détermination le développement de CEPE pour les peintures, les encres d'imprimerie et les couleurs pour artistes.

L'évolution souhaitée par les responsables de CEPE d'une relation directe CEPE Entreprises, au lieu des relations établies depuis l'origine par l'intermédiaire de leurs Associations nationales, est un projet qui n'est pas dénué de sens mais qui sera difficile à mettre en place. Ce bouleversement a été provoqué par une insuffisance de transparence, d'organisation ou de collaboration dans l'implication de certaines Associations nationales. Nous avons donné notre point de vue, nous avons accepté des modifications de statuts mais, nous resterons vigilants pour que le rôle nécessaire d'une organisation européenne soit pleinement et valablement rempli par CEPE au profit des entreprises de toutes tailles qui nous font confiance pour défendre leurs intérêts.

Je suis prêt à poursuivre ma mission et vous remercie tous, quelle que soit votre décision sur ma candidature, pour votre confiance et votre écoute.

Michel DUFOUR

# Rapport du Délégué Général

## Le monde change...

### Anticipons le mouvement

2005 a été un cru remarquable pour l'économie mondiale : 4,3% de croissance, après une année 2004 déjà exceptionnelle avec plus de 5%.

Par leur démographie, la Chine et l'Inde sont les principaux moteurs, mais la Russie, l'Europe de l'Est, l'Amérique Latine et le Moyen Orient ont aussi contribué à cette performance.

L'Eurozone, quant à elle, avec une expansion limitée à 1,4%, est loin derrière l'Asie, les Etats-Unis et l'Europe de l'Est. L'année 2005 s'est achevée en Europe, comme elle avait commencé, avec une croissance morose et des taux de chômage qui ne parviennent pas à baisser.

En France, la croissance de l'économie demeure faible en dépit de la consommation, identique à la moyenne européenne, certes modeste mais presque inespérée, tant le premier semestre a été maussade.

Les chiffres du déficit commercial sont particulièrement inquiétants : 26,5 milliards d'Euros, soit trois fois plus qu'il y a un an.

Avec 113 000 emplois créés, le recul du chômage sur l'exercice a été significatif mais cette amélioration tient en grande partie à la montée en puissance des emplois aidés dans le secteur non marchand.

La consommation a été soutenue mais les gains de pouvoir d'achat vont rester modestes en 2006, tout juste proche de 2 %. Les prélèvements pourraient s'alourdir, en particulier ceux destinés à financer les comptes sociaux. Selon les experts les plus avisés, les perspectives 2006 ne devraient pas dépasser les 2%.

Les prix des matières premières et du pétrole ont été et sont fortement tendus, toujours tirés par les demandes additionnelles, de la Chine et de l'Inde en particulier.

L'ensemble des entreprises de nos différents secteurs a subi de plein fouet ces hausses, sans avoir pu, hélas, les répercuter suffisamment.

Le dollar reste bas, et ce n'est pas un problème pour les pays qui exportent des produits très différenciés et à haute valeur ajoutée comme l'Allemagne. En revanche, il est très pénalisant pour la France qui souffre d'une forte dégradation de sa compétitivité internationale.

Dans ce contexte de reprise modérée, les performances économiques se caractérisent donc par une croissance faible et surtout par un niveau de chômage élevé.

Le Gouvernement a pris de nombreuses initiatives pour encourager la croissance et l'emploi ; toutefois, nombre de ces mesures n'auront au mieux que des effets à court terme. Il conviendrait, malgré les oppositions de tous bords, de reconnaître enfin la nécessité d'intensifier les réformes structurelles.

Espérons que les quelques nouvelles initiatives entreprises toucheront positivement l'ensemble de nos activités en 2006.

Pour contribuer au soutien des métiers et des secteurs, la FIPEC et ses adhérents ont choisi la voie du changement et du progrès, après en avoir identifié toutes les sources. C'est le thème de l'Assemblée Générale 2006, le pivot central des actions menées... et le fil conducteur du rapport d'activité 2005 :

1. Changement de vision : l'importance du travail en filière
2. Changement économique : de l'isolationnisme à la globalité
3. Changement social : contrer l'immobilisme
4. Changement technique et réglementaire : le Développement Durable
5. Changement d'organisation : l'adhérent FIPEC devient européen
6. Changement du mode de communication : l'information et la visibilité

## Changement de vision : l'importance du travail en filière

Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée Générale 2006 est placée sous le signe du changement.

Si le changement est dans la nature des êtres et des choses et, s'il a toujours existé, l'évolution moderne et les enjeux du Développement Durable en ont accéléré le mouvement et développé l'étendue.

Devant le changement économique et technique qui affecte nos entreprises et nos professions, il y a plusieurs attitudes possibles :

- l'ignorer et le subir,
- ou bien, le percevoir, l'analyser et l'accompagner.

Les entreprises sont confrontées à ce problème du changement pour réussir leur croissance et assurer leurs résultats.

Les professions n'échappent pas à ce mouvement. Elles doivent s'adapter non seulement aux changements, mais aussi à l'évolution de leurs systèmes économiques, techniques et environnementaux.

Sans remise en cause, ni innovation, elles se déconnectent

# Rapport du Délégué Général

de la réalité, s'écartent de leur vocation et ne peuvent plus concrétiser leurs objectifs.

Parmi ces changements, l'un des plus caractéristiques de l'économie est le passage de l'isolationnisme à la globalité.

L'entreprise ne peut plus agir seule dans un cadre restreint. Elle doit travailler en groupe pour être capable d'appréhender son environnement dans sa globalité, tant en amont qu'en aval. Les professions doivent suivre la même logique.

La FIPEC, qui préside aux actions collectives des professions qui la composent (peintures, encres d'imprimerie, colles et adhésifs, couleurs pour l'art, le loisir, l'enseignement), a également fait le choix du changement et sort de l'isolationnisme pour étendre son champ d'actions aux professions périphériques. Sa stratégie se concrétise par la multiplication des contacts avec les organisations professionnelles de fournisseurs, de distributeurs et de clients utilisateurs.

Avec des objectifs spécifiques à chaque secteur, les enjeux sont économiques, techniques et réglementaires, juridiques et sociaux.

Le but économique est de favoriser une meilleure connaissance des métiers, des produits et des services pour stimuler la croissance.

L'objectif technique et réglementaire est la veille permanente des réglementations anciennes et nouvelles qui ont un impact, non seulement sur la fabrication des produits, leur transport, leur stockage, mais aussi sur leur utilisation dans une vision de Développement Durable.

## Changement économique : de l'isolationnisme à la globalité

Les expériences de création de filières ont débuté dans le secteur majoritaire des peintures bâtiment. A la FIPEC, la décision a été prise d'instaurer une "filière bâtiment" qui rassemble : fabricants, distributeurs, entrepreneurs de peinture et artisans. Depuis les premières initiatives, il y a une dizaine d'années, l'amélioration des relations à tous les niveaux de la filière a permis d'initier de nouveaux modes d'actions concertées.

Travailler entre confrères au sein d'une profession n'est pas toujours facile. Travailler "en filière" en faisant collaborer des groupes de confrères de professions complémentaires ajoute à la complexité.

Néanmoins, l'expérience s'avère enrichissante compte-

tenu d'une évidence : fabriquer un produit ne suffit pas ; il faut le vendre, le distribuer, mais aussi et surtout l'utiliser pour assurer la croissance de l'ensemble de la filière.

L'enrichissement constaté au niveau des entreprises engagées dans les filières, se répercute sur les organisations professionnelles et en particulier la FIPEC.

**La filière Peinture Bâtiment**, la plus ancienne, montre l'exemple. Ses acteurs (Fabricants, Distributeurs, Entrepreneurs de peinture et Artisans) se sont unis et œuvrent ensemble autour de l'Association "Peintres et Peintures Pour la France" (3PF) avec un objectif commun : Préparer l'avenir de leurs professions.

Des opérations nationales d'envergure ont été lancées pour inciter les particuliers à faire appel à des peintres professionnels, avec notamment la campagne "C'est décidé, j'appelle le peintre". Elles s'adressent également aux jeunes pour faire valoir les métiers du secteur avec l'opération du "Tour de France des Métiers de la Peinture". Arrêtée en juin dernier, après 48 départements visités, et plus de 15 000 jeunes sensibilisés, cette opération redémarre sous une nouvelle forme, avec la volonté de se rapprocher davantage des problématiques du marché. Actuellement testée sur la Bretagne, cette opération devrait se généraliser sur la France entière dans les mois à venir.

**La filière Carrosserie** s'est constituée en 2004, sur ces mêmes bases, poussée par les nouvelles exigences réglementaires, en particulier les COV.

Un travail commun de toutes les parties concernées a abouti à la finalisation d'un document unique, validé par l'ADEME.

Ce document a été distribué par l'ensemble des organisations professionnelles de la branche après avoir été présenté à la presse.

C'est un succès, mais avant tout un changement fondamental dans le relationnel entre tous les acteurs de cette profession.

**La filière Anticorrosion** rassemble les fabricants de peintures, les entrepreneurs, les organismes de certification et d'homologation des Garanties.

Elle a pour but non seulement de valoriser les produits, la technicité et l'image générale des métiers de l'Anticorrosion, mais également notre patrimoine : que ce soit la Défense Nationale, les monuments historiques avec, en particulier, le Grand Palais, sans oublier la Tour Eiffel, nos voies de communication fluviales, ferroviaires, routières, les générateurs et vecteurs d'énergie...

Un changement important, qui renforce cette coopération, a été la conclusion de l'accord filière du

# Rapport du Délégué Général

23 juin 2005 qui concrétise la volonté de communiquer collectivement, de soutenir ses métiers et sensibiliser 700 donneurs d'ordre.

L'Association des Fabricants de Couleurs Art Loisir Enseignement (AFCALE) a échangé avec CREAPLUS (Association Dessin Beaux-Arts Hobby), regroupant fabricants et distributeurs, afin d'envisager les actions communes à mener pour promouvoir, auprès du grand public et de l'enseignement, les activités et les métiers de la filière : pratique du dessin, des beaux-arts et des loisirs créatifs.

Dans cette perspective, des connexions s'établissent avec d'autres partenaires de la filière pour amplifier les initiatives engagées.

L'implication toujours plus forte de l'AFCALE aux opérations menées et coordonnées par le Comité National de l'Education Artistique (CNEA) est à souligner. Elles participent activement à la promotion de l'expression artistique et des enseignements (événements, rencontres, ateliers, expositions, ouverture des expositions aux élèves...). Parallèlement, l'AFCALE intervient dans les actions de lobbying conduites en faveur de l'application de la loi du 6 janvier 1988, qui institue une reconnaissance de l'enseignement artistique, et du plan quinquennal de développement des arts à l'école.

Les Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI) ont renforcé, pour leur part, leurs relations avec des partenaires de la "Chaîne de l'Écrit" - le Groupement Français des Fabricants de Papiers d'Impression et d'Écriture (GFFPIE), la Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG) - pour défendre et promouvoir les valeurs de l'écrit.

Après l'organisation du Forum de l'écrit en 2004, l'AFEI, la FICG et le GFFPIE ont réalisé en commun et très largement diffusé une plaquette documentée, argumentée et chiffrée sur le thème "Les Industries de l'Imprimé et le Développement Durable".

La conférence de presse du 23 novembre dernier a lancé officiellement la plaquette en présence de nombreux journalistes, institutionnels et représentants des trois organisations. Elle a bénéficié d'une importante couverture médiatique qui a largement contribué à remplir les objectifs de valorisation de la profession.

En 2006 et 2007, les actions en filière devraient s'intensifier avec l'ensemble des partenaires de la Chaîne de l'Écrit en faveur de projets collectifs comme les "États Généraux de l'Imprimé" et la "Semaine de l'Écrit et de la Communication".

Pour les autres métiers représentés par la Fédération qui, pour le moment n'ont pu, pour diverses raisons, organiser leurs filières, la FIPEC a mené avec les Syndicats, Groupements ou Commissions, un certain nombre de réflexions qui devraient aboutir courant 2006.

Parallèlement au renforcement des démarches en filière, la FIPEC encourage et engage toutes les actions contribuant au soutien des activités qu'elle représente. Son équipe de permanents se tient à la disposition de tous les adhérents pour participer à la réalisation de leurs projets et initiatives.

La FIPEC rend hommage à tous ceux qui contribuent au succès de ces actions et compte sur une participation encore plus massive en 2006.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé, en 2005, d'affecter une partie des revenus des réserves de la FIPEC, générés depuis l'origine par les cotisations des syndicats géographiques Peinture, au financement d'opérations d'intérêt général.

Ces ressources ont satisfait l'ensemble des demandes formulées et exploitées par les marchés de la peinture au cours de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a reconduit cette allocation pour 2006, comme l'a précisé le Trésorier lors de sa présentation des comptes et du budget.

## Changement social : contrer l'immobilisme

### Industries Chimiques

Des échanges constructifs, dans le cadre de la Commission Sociale de la FIPEC, et des contacts réguliers avec ses adhérents, ont permis à notre organisation professionnelle, cosignataire de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques (CCNIC), en qualité de Fédération associée, de faire valoir ses positions quant à son évolution, en tenant compte de l'intérêt des entreprises de la profession et de leurs spécificités.

### Journée de Solidarité

L'expérimentation de la Journée de Solidarité a également été un événement significatif de l'année sociale 2005. Elle sera renouvelée en 2006 avec un assouplissement des modalités d'application.

### Parachimie

L'actualité sociale dans le secteur de la parachimie a amené la FIPEC à œuvrer aux côtés de l'Union des Industries Chimiques, en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social

# Rapport du Délégué Général

de la Parachimie, composé de trois Fédérations associées (FIPEC, FIP, FNCG), dans le cadre des négociations salariales de la branche.

Celles-ci ont été engagées le 16 décembre 2004 au titre de la négociation annuelle de branche sur les salaires. La délégation patronale a proposé aux partenaires sociaux un nouveau dispositif salarial, plus adapté et proche de la réalité des salaires dans la profession. Il aurait permis de revaloriser au niveau du SMIC le 1<sup>er</sup> coefficient de l'avenant 1 de la CCNIC. A l'issue d'une 3<sup>e</sup> réunion, le 9 mars 2005, aucun accord n'a pu se dégager avec les organisations syndicales de salariés.

En mai 2005, le Ministre Délégué aux Relations du Travail, M. Gérard LARCHER a fait savoir, à l'UIC, qu'il avait chargé M. Jean-Denis COMBEXELLE, Directeur des Relations du Travail, de constituer une commission mixte paritaire afin de relancer les négociations salariales dans les Industries Chimiques.

Cette commission mixte, présidée par M. Bernard MAURIN, Directeur du Travail, Responsable de la Section "Aide à la Négociation et Conflits", s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois, le 2 juin 2005.

Au terme de 6 commissions mixtes paritaires, au cours desquelles de nombreuses avancées ont été faites par la délégation patronale, un projet d'accord a été ouvert à la signature des organisations syndicales.

A l'issue du délai de signature, les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles ne voulaient pas ratifier l'accord.

La FIPEC ne peut que déplorer ce nouvel échec des négociations salariales qui a remis en cause la démarche engagée visant à renouer résolument avec une politique salariale reflétant le dynamisme de la branche et de ses secteurs d'activité.

## Rôle de la FIPEC

Expertise, veille juridique, participation à des groupes de travail ad hoc, co-préparation des négociations paritaires, consultation des entreprises, constituent le fondement de l'intervention de la Fédération dans le domaine social, en faveur de la profession et au sein de la branche.

De plus, en tant que membre des conseils d'administration et/ou des comités paritaires, la FIPEC considère comme son devoir de participer à la gestion des différentes structures de formation qui drainent, pour certaines, des fonds provenant directement de la profession. A titre d'exemple, la FIPEC est membre du Comité de Pilotage Paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des Industries Chimiques qui est financé sur la collecte de C2P, organisme paritaire collecteur agréé de la branche.

## Changement technique & réglementaire : Le Développement Durable

Dès le début de l'année, le législateur a donné le tempo par l'adoption, le 28 février 2005, de la loi constitutionnelle relative à la Charte de l'Environnement.

Le **Développement Durable** entrait ainsi par la grande porte au Panthéon de la loi française.

De même que pour le **principe de précaution**, il n'y a pas eu de trêve dans le domaine réglementaire.

Le quotidien de la Direction des Affaires Techniques et Réglementaires de la FIPEC s'est partagé entre des contacts réguliers avec les pouvoirs publics, les organismes professionnels, de normalisation, de certification, les agences environnementales et sanitaires, et l'aide aux entreprises, syndicats et fédérations connexes, aux donneurs d'ordre et décideurs, en France et en Europe.

Le changement dans la Constitution Française, en intégrant le Développement Durable, conforte les actions entreprises de longue date, notamment dans le travail en filière. Les résultats de l'enquête FIPEC sur le Développement Durable sont une nouvelle démonstration de l'anticipation des entreprises adhérentes qui n'ont pas attendu la réglementation.

Le **Logiciel COV Expert®** FIPEC a pris toute son ampleur courant 2005 par la mise en application de la Directive COV Production. Outil phare et évolutif du Développement Durable et de Coatings Care, il est opérationnel dans une cinquantaine d'entreprises et désormais disponible en anglais.

## REACH

Suivant le fil conducteur du Développement Durable, **REACH** avance. Le projet de règlement européen émanant de la Commission européenne approuvée le 29 octobre 2003, a fait l'objet d'un vote en première lecture au Parlement européen le 17 novembre 2005 et d'un accord politique du Conseil de l'Union européenne le 13 décembre 2005. Ce projet amendé fera l'objet d'une seconde lecture qui devrait intervenir au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2006, pour une mise en place probable en 2007. Si le projet est adopté, il sera applicable dès sa date d'entrée en vigueur dans tous les Etats membres, sans transposition.

La FIPEC, en collaboration avec la Direction Générale des Entreprises, analyse les quelques 600 amendements du Parlement européen.

Dans ce contexte, la Fédération intensifie son travail de

# Rapport du Délégué Général

sensibilisation et de lobbying auprès des députés européens qui seront chargés de voter ces amendements.

La FIPEC soutient pleinement les objectifs et les enjeux de REACH, mais le projet d'octobre 2003, trop complexe, n'aurait pas permis de les atteindre. Le remaniement de ce projet nécessite un tel travail que les instances européennes n'ont traité que certaines parties : enregistrement, autorisation des substances chimiques, critères d'évaluation et rôle de l'agence.

Certaines propositions d'amendements faites par l'industrie ont été reprises par le Parlement européen et le Conseil, preuve qu'un dialogue a pu s'établir et qu'un travail constructif en a découlé.

Rappelons que toute la chaîne d'approvisionnement est concernée par REACH : ses dispositions sont applicables aux substances chimiques, aux importateurs, aux circuits de distribution et aux utilisateurs dans l'exercice de leurs activités industrielles ou professionnelles.

L'approche des secteurs "utilisateurs aval" est nécessairement différente de celle des secteurs "producteurs de substances".

REACH doit donc les identifier et les traiter différemment, en tenant compte de leurs spécificités respectives.

Le colloque REACH du 5 Octobre 2005, organisé par la FIPEC, la Fédération des Industries Mécaniques, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères, ainsi que l'ensemble des documents édités sur le sujet, ont clarifié le champ d'application de REACH, ses tenants et aboutissants et les risques du projet dans sa forme initiale.

## GHS

En parallèle, sur la recommandation de l'ONU, un nouveau **système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des matières dangereuses**, devrait voir le jour en 2008 en Europe.

Son but est d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement, de faciliter le commerce international des produits chimiques, de réduire le nombre d'essais et d'évaluations, et d'aider les pays et les organisations internationales à garantir une gestion plus sûre des produits chimiques.

## Normalisation, certification...

Ce règlement et d'autres textes s'accompagnent de normes, voire de certifications... L'activité a été riche en 2005.

Les actions de la FIPEC interviennent en faveur de la pérennité de l'activité des entreprises adhérentes, ou des marchés soumis à certification.

Citons, par exemple, le transfert de la Certification

des Systèmes de Peinture de la Marine Nationale vers l'Association pour la Certification et Qualification des Peintures Anticorrosion (ACQPA). Le référentiel, établi conjointement par la FIPEC et l'ACQPA, couvre aussi bien les œuvres vives des navires de surface que les capacités et piscines neutroniques.

La création d'un référentiel pour le revêtement des peintures pour béton, tunnels et ponts, est l'aboutissement d'un travail en collaboration avec de nombreux organismes au profit des adhérents. Ils pourront ainsi proposer des systèmes de peinture pour ces ouvrages d'art non métalliques qui représentent une surface bien plus considérable que les seuls ouvrages métalliques.

Evoquons encore l'étude du transfert de la certification des systèmes de peinture de l'Armée de terre, sans oublier la participation aux travaux sur la normalisation européenne au sein du CEN 139 (Comité Européen de Normalisation "Peintures et Vernis") qui concerne, par exemple, les peintures Bâtiment, peintures appliquées sur supports en acier revêtu de zinc, protection des revêtements contre les micro-organismes.

## Changement d'organisation : l'adhérent FIPEC devient européen

Concernant les Organisations, Régionales, Fédérales, Européennes, des réflexions et des changements ont marqué l'exercice 2005.

### Bilan de l'enquête satisfaction

Au niveau de la **FIPEC et de l'ensemble des Syndicats Peinture**, une enquête a été menée auprès des adhérents de ses Syndicats. Une présentation des résultats consolidés a été faite lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2005, du Comité de Direction du 17 novembre 2005, et a été diffusée.

Les conclusions laissent apparaître aussi bien pour l'économique, que pour le social, ou le technique et réglementaire, la satisfaction de l'ensemble des adhérents ayant répondu sur les questions relatives à : l'accueil, l'information, l'étude des dossiers, les actions, les réponses aux questions posées, la défense des intérêts de la profession. Un déficit au niveau de la communication pour les trois activités, a été constaté. C'est donc sur ce domaine de la communication que les efforts sont déjà et seront concentrés et renforcés à l'avenir.

### L'Europe avec le CEPE

Le changement majeur intervenu en 2005 concerne notre Organisation européenne **CEPE**.

# Rapport du Délégué Général

L'Assemblée Générale du 2 juin à Berne a entériné les nouvelles dispositions statutaires. Le Président de la FIPEC a soutenu l'ensemble des résolutions et le Conseil d'Administration peut se féliciter de la prise en compte de ses remarques, propositions et suggestions.

Les modifications majeures diffusées dans le compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 septembre 2005, n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

L'essentiel des réformes réside dans la dissolution des CAMC qui détenaient 50 % des droits de vote à l'Assemblée Générale CEPE, l'autre moitié étant détenue par les Associations nationales. Il n'y aura donc que les sociétés adhérant aux Associations nationales qui deviendront, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, date d'application des nouveaux Statuts, automatiquement membre de CEPE. Les droits de vote seront proportionnels aux cotisations versées à l'Association nationale pour la part européenne.

Les Associations nationales restent membres de CEPE, avec voix consultative uniquement, mais les Directeurs d'Associations pourront être porteurs de "pouvoirs".

En 2007, les appels à cotisation FIPEC, émis par chaque Syndicat à ses adhérents "Peintures", "Encres d'Imprimerie" et "Couleurs pour artistes", comporteront une ligne supplémentaire destinée à la cotisation appelée pour le compte de CEPE. Cette nouvelle présentation ne devrait pas avoir d'incidence sur les cotisations.

Un "fonds spécial" sera alloué à CEPE pour mener des actions ou études d'intérêt général pour la profession dans le cadre d'un budget spécifique.

Pour répondre favorablement au souhait exprimé par CEPE, le Conseil d'Administration du 23 mars 2006 a décidé d'ajouter au Règlement Intérieur de la FIPEC l'annexe suivante :

*Conformément aux accords convenus avec CEPE, FIPEC appellera auprès de ses adhérents la cotisation CEPE pour le compte de CEPE. De ce fait, l'adhérent FIPEC ayant payé sa cotisation CEPE sera considéré comme membre dans la catégorie "Company Members" définie dans les nouveaux statuts CEPE. »*

Un autre changement européen significatif est la création d'un "Operational Board" composé actuellement de 5 Directeurs d'Associations, dont le délégué Général de la FIPEC, et deux permanents de CEPE sous la responsabilité du Directeur Général de CEPE.

Sa raison d'être : Etre le moteur entre CEPE et les Associations Nationales ; décliner les sujets européens identifiés par l'Executive Board de CEPE.

Ses missions prioritaires pour 2005 à 2007 :

- Développer et mettre en place un cadre d'actions efficaces entre CEPE et les Associations Nationales,
- Imposer une représentation effective de l'industrie européenne (un seul message),
- "Homogénéiser" les philosophies et procédures,
- Familiariser les adhérents sur les sujets européens,
- Etablir un système de reconnaissance et d'appréciation des adhérents pour les efforts communs réalisés par CEPE et les Associations nationales,
- Travailler sur la réduction des coûts globaux en optimisant les ressources.

La **Fédération Européenne des Colles et Adhésifs (FEICA)** a entamé une réflexion de fond et réalisé de nombreuses évaluations en vue d'une réforme de son organisation européenne et de son éventuelle délocalisation à Bruxelles.

L'hypothèse d'un rapprochement avec CEPE a été envisagée et la FIPEC soutient cette orientation logique et naturelle, tant les similitudes constatées, en particulier dans les domaines techniques, réglementaires et environnementaux, sont importantes.

## Changement du mode de communication : l'information et la visibilité

La communication, si elle était notre faiblesse, est en passe de devenir un point fort.

La face immergée de la Fédération en terme d'accueil, d'information, d'implication, de protection, d'actions, réunit les suffrages de satisfaction de ses adhérents. C'est la face émergée de la FIPEC qui n'est finalement pas assez visible. Ce n'est pas tout de faire et savoir-faire, encore faut-il le faire savoir, et c'est l'une des demandes à laquelle la FIPEC répond, d'autant plus que l'actualité démontre que c'est le moment opportun.

Les actions et les résultats des travaux engagés auront d'autant plus d'impact s'ils sont relayés auprès des filières professionnelles, des institutionnels, des leaders d'opinion et de la presse.

2005 a permis de poser les bases d'une réflexion de fond sur les enjeux et les axes de communication et de mettre en place les structures opérationnelles.

2006 décline une stratégie qui s'appuie sur une communication régulière, ciblée et proactive face aux sujets qui font l'actualité du quotidien professionnel des adhérents.

# Rapport du Délégué Général

## Les enjeux de la communication de la FIPEC

Législation, technologie, économie, emploi, environnement, sont autant de thèmes d'actualité qui font parler des secteurs de la FIPEC, les impliquent positivement ou négativement.

La Fédération, dans son rôle de représentation, commercialement neutre, se voit confier deux prérogatives : la défense des secteurs et valeurs des adhérents ; l'écho de leurs actions et l'implication dans les décisions stratégiques.

De ces prérogatives découlent les enjeux de notre communication :

- Renforcer la notoriété et la visibilité de la FIPEC,
- Valoriser l'image des industries et technologies,
- Être la référence des secteurs,
- Être une source d'information pour combattre la désinformation et véhiculer des messages positifs,
- Être l'ambassadeur des adhérents et un moteur relationnel,
- Restituer aux adhérents et permettre l'exploitation de la richesse documentaire alimentée par les notes, documents, positions de la FIPEC qui centralise les informations des adhérents, des filières et des pouvoirs publics.

## Stratégie de communication

Pour remplir ses objectifs, les axes de communication s'engagent dans trois directions :

- Une prise de position sur les sujets d'actualité, validant les messages des adhérents pour renforcer leur crédibilité,
- Une communication sectorielle, afin de focaliser sur une thématique et une cible spécifique,
- L'élaboration d'outils de communication pour exploiter la matière centralisée par la Fédération et renforcer l'impact d'une communication valorisante, cohérente et réactive.

Institutionnelle, la FIPEC doit représenter et être consultée sur tous les sujets qui concernent les industries qu'elle représente ;

Sectorielle, sa communication doit avoir un impact direct sur l'environnement de ses adhérents ;

Pratiques, les supports de la FIPEC doivent être des outils d'information exploitables par l'ensemble des adhérents. Une interaction plus forte des sujets économiques et réglementaires, dans un contexte riche en actualité, implique de se doter d'outils professionnels, opérationnels et stratégiques. Nous sommes dans l'efficace et le concret.

## Le fil conducteur

Malgré des problématiques et profils différents rassemblés autour de la Fédération, l'activité des adhérents, leur éthique, leur quotidien, suit le même fil conducteur :

le développement durable et la valeur des métiers représentés.

Ce fil conducteur préside à la démarche de communication institutionnelle et ciblée de la FIPEC sur des sujets communs ou sectoriels.

## Une base d'information et des outils de communication

Fédératrice et centralisatrice, la FIPEC dispose d'une mine d'informations qu'elle a prioritairement traitée en faveur de ses adhérents.

C'est ce qui a motivé l'évolution du système informatique et le développement d'une documentation interne.

La deuxième étape s'active à exploiter cette base d'informations pour promouvoir les adhérents de la FIPEC et les secteurs, permettre au grand public de mieux appréhender son environnement.

Dans le même temps, cette dynamique amène à la création de supports de communication qui formalisent et structurent les messages de la FIPEC. Cette boîte à outils se remplit au rythme de l'actualité et des actions menées :

- Communication à la presse d'informations vulgarisées, notamment dans le domaine technique et réglementaire
- Mise à la disposition des adhérents de documents "clés en main" pour informer leurs interlocuteurs.

## La salle de presse : centre de documentation

Physiquement, la salle de presse de notre Site Internet centralise tous les documents disponibles, répertoriés par thème et par secteur avec, en prime, une photothèque.

Des questions sur REACH ? Une fiche d'information synthétisant tout le contexte du programme y répond.

Des questions sur la législation limitant les émissions de COV ? Des fiches et des documents presse sont en ligne...

Didactique et explicative, la série de fiches thématiques complète l'information de la FIPEC pour une meilleure compréhension des grands thèmes abordés. Supports d'information vérifiés, fiables et à jour, les adhérents disposent de documents de référence qui permettent de véhiculer une information homogène.

## L'Essentiel, le magazine de la FIPEC

Mais le réflexe Internet, tout le monde ne l'a pas encore... Et la FIPEC est un monde vivant qui, en rebondissant sur son actualité et celle des syndicats, des marchés, des commissions de travail et de leurs actions, veut garder un lien permanent avec l'ensemble de ses interlocuteurs. La formule magazine est la plus adaptée à la dynamique

# Rapport du Délégué Général

en marche. Le premier numéro paru en 2005 a placé la FIPEC dans son cadre institutionnel. Le N°2, paru en mars, et les suivants, bi-annuels de 12 pages, se font l'écho des actions de la Fédération et de celles des secteurs avec des brèves, rapides à lire, un dossier de fond et un focus sur un thème d'actualité.

Diffusé en 3 000 exemplaires à la presse, aux adhérents, partenaires et interlocuteurs de la FIPEC, le magazine a pour vocation de sensibiliser sur les sujets qui influencent l'évolution des marchés. L'objectif est de renforcer l'impact de l'implication et des actions pour lesquelles s'engage la Fédération et ses membres en leur donnant le plus large écho.

## Des actions ciblées selon les secteurs

Intégrés dans la démarche globale de communication de la FIPEC, tous les secteurs impliqués sont encouragés à se positionner.

Trois grands thèmes liés à l'environnement ont été l'occasion d'actions spécifiques, adaptées à chaque secteur concerné : la réglementation COV (Composés Organiques Volatils), REACH et le Développement Durable.

La valorisation des secteurs d'activité est véritablement au cœur du dispositif de communication de la FIPEC et plusieurs d'entre eux ont travaillé dans cette optique en 2005.

Le résultat des premières actions engagées a rempli les objectifs visés :

- Le Groupement Peinture Carrosserie a sensibilisé le marché sur la législation limitant les émissions de COV ;
- Les Groupements Peintures Bâtiment et Grand Public (peintures décoratives) ont convaincu les leaders d'opinion sur leur capacité à appréhender les évolutions du marché ;
- La filière de l'Écrit, avec les représentants de l'AFEI, de la FICG, du GFFPIE l'AFEI, a fait valoir l'engagement et le savoir-faire de ses professions dans le respect des valeurs du développement durable ;

- L'Association "Peintres et Peintures pour la France" a poursuivi ses actions de valorisation des métiers de la peinture, renforcé sa visibilité et travaillé sur l'image de la profession ;
- Le secteur des Peintures Industrielles, avec les Commissions Peintures Liquides et Peintures Poudre fait ressortir la valeur ajoutée de la peinture dans notre univers quotidien.

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive et continuera à s'allonger dans les années à venir.

Chaque initiative s'est accompagnée d'une documentation informative et qualitative qui vient enrichir la base d'informations de la FIPEC et véhiculer une image de professionnel grâce au travail en filière, à la qualité des échanges et à la contribution collective des adhérents. La récompense est l'écho de messages relayés largement par la presse - professionnelle, sectorielle, économique - et par les leaders d'opinion.

2005 a permis de montrer comment les fabricants de peintures, d'encres d'imprimerie, de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement, les Colles et Adhésifs, sont engagés dans les préoccupations liées au développement durable et à l'environnement.

2006 assurera la continuité dans le changement pour capitaliser sur les premiers résultats et poursuivre les actions à la faveur de la visibilité de la FIPEC et de ses secteurs.

Toutes ces actions sont et seront entreprises dans le respect de l'éthique, des objectifs... et du budget.

Michel LE TALLEC

# Rapport d'activité économique

Avec une croissance du PIB de 1.4%, et une baisse du chômage de 0.5 point, l'année 2005 aura finalement été moins mauvaise qu'on pouvait le redouter un moment. Cependant, et même si la France enregistre de meilleures performances que ces voisins européens, les perspectives industrielles restent moroses. Si la baisse de l'épargne et la relative amélioration du marché du travail au 2ème semestre ont permis à la consommation des ménages de dynamiser la croissance, elle se fait en partie au profit des produits importés. Par ailleurs, la structure des exportations tournées à plus de 50% vers les pays de l'Union Européenne, en particulier l'Allemagne, l'alourdissement de la facture énergétique et la forte appréciation de l'Euro entre 2003 et 2005, ont influencé défavorablement les performances de la France.

Dans cet environnement difficile, la mise en valeur des métiers représentés à la FIPEC est plus que jamais d'actualité et deux axes majeurs ont guidé les actions du Département Economique et Communication de la FIPEC tout au long de l'année 2005 : la gestion des statistiques et le développement des axes de communication.

## La Gestion des Statistiques

Une communication convaincante passe notamment par la mise à disposition d'éléments factuels sur les marchés que l'on souhaite valoriser. Les statistiques consolidées par la FIPEC, à partir des éléments communiqués par les adhérents, sont à ce titre incontournables. Nos panels sont d'autant plus représentatifs qu'ils couvrent 70% à 90% du marché selon les secteurs. L'objectif de la FIPEC est d'affiner ses analyses en se dotant d'outils plus pointus. Ainsi, au 2<sup>e</sup> semestre 2005, la fédération a entrepris une refonte complète de sa base de données et du système de gestion statistiques.

Prochainement, les adhérents bénéficieront de nouvelles fonctionnalités grâce à l'automatisation dans la consolidation des données et la constitution d'historiques.

## Les grands axes de la communication

Après la mise en place en 2004 d'un plan de communication et l'édition du premier numéro de l'Essentiel FIPEC, 2005 en a vu la concrétisation par la réalisation d'actions à deux niveaux, avec pour objectif principal de démontrer de quelle manière les fabricants de peintures, d'encres d'imprimerie, de Couleurs pour l'Art et l'Enseignement, de colles et Adhésifs sont engagés dans les préoccupations liées au Développement Durable et à l'environnement.

Deux axes sont travaillés parallèlement :

- L'élaboration d'outils permettant de présenter les sujets

intéressant l'ensemble des adhérents de la FIPEC

- L'organisation d'opérations sectorielles, afin de focaliser sur une thématique spécifique, selon l'actualité.

## Outils de communication

Concernant la conception d'outils, l'objectif est double :

- communiquer auprès de la presse des informations vulgarisées, notamment dans le domaine technique et réglementaire, afin de permettre au grand public de mieux appréhender nos problématiques
- mettre à disposition des adhérents des documents leur permettant d'informer leurs différents interlocuteurs.

## Les fiches thématiques

En collaboration avec l'agence de relations presse Comm. Lc, nous avons débuté la réalisation d'une série de fiches thématiques, qui ont été diffusées à l'occasion des événements organisés sur les différents sujets déclinés tout au long de l'année. Didactiques et explicatives, elles viennent compléter l'information de la FIPEC pour une meilleure compréhension des grands thèmes abordés. Supports d'information vérifiés et fiables, les adhérents disposent de documents de référence qui permettent de véhiculer une information homogène.

Outre une fiche institutionnelle FIPEC, décrivant le poids des différents secteurs que nous représentons, ont été rédigées des fiches concernant :

- **Reach**, suite au colloque organisé sur ce thème conjointement avec le SNCP, la FIM et l'UIMM
- **les COV**, à l'occasion des conférences de presse et de l'intervention dans le cadre d'Eurocoat
- **les Colles et Adhésifs**, suite à la diffusion du communiqué sur la hausse des matières premières.

La collection des fiches thématiques est vouée à s'étoffer au fil de l'actualité des marchés et des actions de la FIPEC. Elles sont en ligne et téléchargeables sur le site [www.fipec.org](http://www.fipec.org), à la rubrique "Salle de Presse".

## Magazine l'Essentiel

Nous avons par ailleurs débuté la réalisation de "l'Essentiel Fipec" n° 2, magazine de la Fédération. Si le 1er numéro avait plus pour vocation de présenter la FIPEC et son champ d'intervention, le n° 2 s'oriente résolument vers une formule magazine. En véhiculant la philosophie, la stratégie et les enjeux de la fédération, l'Essentiel communique sur l'actualité, ses actions et celles des adhérents.

Diffusé à la presse, aux adhérents, partenaires et interlocuteurs de la FIPEC, le magazine permet de sensibiliser sur les sujets qui influencent l'évolution des marchés. L'objectif est de renforcer l'impact de l'implication et

# Rapport d'activité économique

des actions sur lesquelles s'engagent la fédération et ses membres en leur donnant le plus large écho.

## Actions sectorielles

Concernant les actions sectorielles, trois grands thèmes liés à l'environnement ont été l'occasion d'actions spécifiques, adaptées à chaque secteur concerné : la réglementation C.O.V. (Composés Organiques Volatils), REACH et le Développement Durable.

Dans le cadre des C.O.V., deux conférences de presse ont été organisées, la première avec le Groupement Peintures Carrosserie, la deuxième avec les Groupements peintures Bâtiment et Grand Public. Face à une réglementation difficile à appréhender et source de nombreuses questions de la part des clients des adhérents et du grand public, il est apparu intéressant, non seulement d'expliquer les points importants de cette réglementation, mais également de présenter de quelle manière les fabricants s'étaient adaptés, voire avaient anticipé les changements réglementaires annoncés. Pour ce faire, une brochure, un diaporama et un dossier de presse ont été réalisés. Les conférences de presse se sont déroulées le 12 mai pour le Groupement Carrosserie et le 8 novembre 2005 pour les peintures décoratives et ont généré une large couverture médiatique.

Concernant **le secteur des peintures de réparation automobile**, cette conférence de presse a été le point d'orgue d'un travail amont de plusieurs années, travail de filière en collaboration avec les fédérations professionnelles de Carrossiers-Réparateurs. Différents supports ont été élaborés pour aider toute la chaîne, fabricants, distributeurs et Carrossiers, à comprendre et à appliquer les nouvelles règles régies par la législation européenne. Suite à l'impact positif de la campagne de communication, le travail se poursuivra en 2006.

Du côté **des peintures décoratives**, la même démarche de travail en filière s'est appliquée et concrétisée par l'organisation d'une conférence de presse et l'édition d'une plaquette.

Dans le cadre du salon Batimat, dont la thématique était le Développement Durable, la conférence de presse sur les COV dans les peintures décoratives a été organisée sous l'égide de la FIPEC et 3PF. Réunis en table ronde, les fabricants ont expliqué, face à la presse et aux représentants de la profession, le contexte de la législation et leur façon de s'y adapter, voire même de l'anticiper.

C'est également une dynamique de filière qui a présidé à la réalisation d'une brochure et l'organisation d'une conférence de presse sur le thème du **Développement Durable dans le domaine des encres et de l'imprimé**. Réunis le 23 novembre 2005, les représentants de la FICG, du GFFPIE et de l'AFEI, ont présenté à la presse leurs secteurs, leurs réflexions et actions dans le cadre du

Développement Durable, permettant ainsi de démontrer qu'un des défis de cette approche consiste bien à raisonner de manière collective et à long terme. Intégrée dans le dossier de presse, la brochure met en exergue toute la valeur de la filière de l'imprimé.

On ne le dira jamais assez : La valorisation des secteurs d'activité est véritablement au cœur du dispositif de communication de la FIPEC et plusieurs secteurs d'activité ont travaillé dans cette optique en 2005.

L'Association "Peintres et Peintures pour la France" a poursuivi ses actions de valorisation des métiers de la peinture. Avec la refonte du logo et de la charte graphique, la mise en ligne du site peintreonline totalement remanié, le renforcement des relations avec les instances éducatives liées à la profession, et enfin la participation aux salons professionnels Couleurs et Finitions en mars et Batimat en novembre 2005, 3PF a renforcé sa visibilité et travaillé sur l'image de la profession. Afin de relayer les informations sur les actions de l'Association auprès des différents acteurs, un kit de communication a été mis en place.

L'opération "Tour de France des Métiers de la Peinture" ayant pris fin, une réflexion a été engagée sur les actions à mener en 2006, et le principe d'un événement régional réunissant tous les acteurs locaux a été retenu. L'équipe 3PF travaille depuis le dernier trimestre à la préparation de cette opération.

**Le secteur des Peintures Industrielles**, avec les Commissions Peintures Liquides et Peintures Poudre a travaillé sur des supports de communication permettant de faire ressortir la valeur ajoutée de la peinture dans notre univers quotidien. Pour les peintures poudre, l'option a été prise de développer des pages spécifiques sur le site internet de la FIPEC ; pour les peintures liquides, en collaboration avec une agence, c'est le principe d'une conférence de presse qui a été arrêté, s'appuyant sur une enquête menée auprès des professionnels des secteurs concernés et du Grand Public. Initiée en 2005, cette opération se concrétisera courant 2006.

**Le Groupement Anticorrosion** s'est attelé à expliquer les bénéfices de la peinture anticorrosion, avec la réalisation d'une plaquette en 2005.

Destinée à tous les acteurs de la filière, donneurs d'ordre et clients, elle permet de promouvoir la haute technicité des produits et de rappeler la nécessité d'assurer la maintenance des ouvrages, se conformant ainsi parfaitement aux principes du développement durable.

**L'Association des Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement**, après s'être dotée d'un logo et d'une

# Rapport d'activité économique

charte graphique pour renforcer son image, et valoriser ses actions à venir, a travaillé sur la construction de pages Internet, qui devraient être finalisées et mises en ligne en 2006.

Le SFCA, quant à lui, engage une réflexion sur les axes de communication à développer dans les années à venir.

## Des thématiques très diverses

Outre les aspects liés à la communication, des thématiques très diverses ont été abordées dans les différents Groupements au cours de l'année écoulée.

### Groupement Grand Public :

Hormis la communication sur les COV, des sujets aussi divers que les relations commerciales dans le cadre de la loi Jacob, les travaux relatifs à l'évolution des panels, la Directive Biocides, Reach, la présentation du salon "Ma Maison, mes Projets", ont été au centre des échanges de ce groupement.

### Commission des Acheteurs colles et Adhésifs

Après le secteur des peintures en 2004, la Commission des Acheteurs Colles et Adhésifs a été relancée et s'est réunie deux fois en 2005, afin de mettre en place un indicateur de suivi des matières premières. Un communiqué a par ailleurs été diffusé, afin d'exprimer la préoccupation des industriels du secteur face au renchérissement du prix des matières premières.

### Assemblée Générale du SFCA :

Dans le contexte de l'évolution préoccupante du prix des matières premières, une conférence a été organisée sur le thème "Pétrole / matières premières : poussée de fièvre ou rupture durable" le 3 juin dernier. Les deux intervenants représentaient respectivement le Groupe Total et le Groupe Exxon/Mobil.

### ... et ensuite

La dynamique de la communication permettant de construire une approche valorisante de nos métiers, de combattre les idées reçues et d'appuyer les différentes démarches des professions, est engagée. Chaque thématique a été l'occasion de développer des outils, de décliner des messages clés et de prendre la parole de manière proactive.

Si nous ne maîtrisons pas tous les paramètres économiques, les actions engagées en 2005 par les membres de la FIPEC démontrent que nous pouvons travailler collectivement de manière efficace et influencer sur le cours des événements ou au moins faciliter les évolutions. Ne nous en privons pas !

Dominique Ayoul

# Rapport d'activité sociale

L'année sociale 2005 aura été dominée par trois thèmes majeurs : le temps de travail, l'emploi et le pouvoir d'achat. Il en a résulté dans le domaine législatif et réglementaire une prolifération de textes qui ont eu des répercussions notables dans la vie des entreprises à l'instar de la loi de cohésion sociale du 19 janvier 2005. Elle a instauré une négociation triennale sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, pérennisé et renforcé les accords de méthode et a introduit un nouveau dispositif de reclassement dans les entreprises de moins de 1000 salariés (la convention de reclassement personnalisé) qui s'est substitué au PARE. Le texte a réformé également l'apprentissage et clarifié la situation du temps de déplacement.

2005 a aussi été l'année de la mise en œuvre de la journée de solidarité en faveur des personnes âgées dépendantes dont les modalités d'application ont été in fine assouplies par une circulaire de la DRT du 22 novembre 2005.

D'autres textes législatifs ou réglementaires, significatifs pour les entreprises, ont été publiés :

- la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté du 11 février 2005 a renforcé le régime de l'obligation d'emploi des personnes handicapées,
- la loi portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise du 31 mars 2005 a en particulier créé un nouveau dispositif dit "de temps choisi", supposant pour sa mise en œuvre un accord collectif de travail et emportant la possibilité pour les salariés volontaires d'effectuer des heures supplémentaires au-delà du forfait annuel en heures ou en jours,
- la loi en faveur des PME du 2 août 2005 a notamment allongé la durée des mandats des représentants du personnel et étendu le bénéfice du forfait en jours à certains salariés non cadres,
- enfin, les ordonnances pour l'emploi du 2 août 2005 ont entre autre instauré le contrat nouvelle embauche (CNE) destiné à favoriser le recrutement dans les entreprises de vingt salariés au plus, et le relèvement de certains seuils (de 10 à 20 salariés) en matière de prélèvements obligatoires.

L'actualité sociale du second semestre 2005 a par ailleurs été marquée par la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2006 du 19 décembre 2005 qui a réformé les règles d'assujettissement à cotisations de certaines indemnités versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail et qui offre la possibilité pour les entreprises de verser, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2006, un bonus exceptionnel exonéré de cotisation (hormis la CSG et la CRDS) d'un montant maximum de 1 000€ par salarié.

Parallèlement, il a été engagé des négociations avec les partenaires sociaux qui ont abouti :

#### Aux accords nationaux interprofessionnels relatifs :

- à la convention de reclassement personnalisé (CRP) du 5 avril 2005, signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et la CGT-FO ;
- au télétravail du 19 juillet 2005, signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par les cinq organisations syndicales ;
- à l'emploi des seniors en vue de promouvoir leur maintien et leur retour à l'emploi du 13 octobre 2005, signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ;
- et à l'assurance chômage du 22 décembre 2005, signé par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par le MEDEF, la CGPME, l'UPA et par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC.

**Dans notre branche professionnelle :** à la conclusion d'un accord sur l'apprentissage le 8 juin 2005. Notre organisation professionnelle a signé cet accord aux côtés de l'UIC avec la FCE-CFDT, la CGT-FO, la CMTE-CFTC et la CFE-CGC.

Par ailleurs, la FIPEC a participé activement aux travaux préparatoires et aux négociations paritaires de la branche en concertation avec le **Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées de l'Union des Industries Chimiques, cosignataires de la convention collective nationale de la branche (la FIPEC, la FIP et la FNCG) dans le cadre des négociations salariales de la branche.**

Celles-ci ont été engagées le 16 décembre 2004 au titre de la négociation annuelle de branche sur les salaires 2005. La délégation patronale a proposé aux partenaires sociaux un dispositif salarial nouveau, plus adapté et reflétant mieux la réalité des salaires dans la profession, qui aurait permis de revaloriser au niveau du SMIC le 1<sup>er</sup> coefficient de l'avenant 1 de la CCNIC. A l'issue d'une 3<sup>e</sup> réunion, le 9 mars 2005, aucun accord n'a pu se dégager avec les organisations syndicales de salariés.

En mai 2005, le ministre délégué aux relations du travail, M. Gérard LARCHER, a fait savoir à l'Union des Industries Chimiques qu'il avait chargé M. Jean-Denis COMBREXELLE, Directeur des relations du travail, de constituer **une commission mixte paritaire** afin de relancer les négociations salariales dans les industries chimiques.

Cette commission mixte, présidée par M. Bernard MAURIN, Directeur du travail, Responsable de la section "Aide à la négociation et conflits", s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois, le 2 juin 2005.

# Rapport d'activité sociale

Au terme de six commissions mixtes paritaires, au cours desquelles de nombreuses avancées significatives ont été faites par la délégation patronale, un projet d'accord a été ouvert à la signature des organisations syndicales. A l'issue du délai de signature, les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles ne voulaient pas ratifier l'accord.

Ce nouvel échec des négociations salariales a remis en cause la démarche engagée visant à renouer résolument avec une politique salariale reflétant le dynamisme de la branche et de nos secteurs d'activité.

Il convient ici de rappeler que l'augmentation de la valeur horaire du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2005, + 5,5%, a constitué la dernière étape de l'harmonisation du SMIC et des GMR.

Face à la densité de la **législation sociale** et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, la **FIPEC** s'inscrit plus que jamais dans sa **mission d'information et de conseil auprès de ses adhérents**, et de représentation dans les différentes instances nationales.

En 2005, l'activité du département des affaires sociales s'est articulée autour des axes suivants :

- L'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- La préparation et le suivi des négociations paritaires de branche sur l'apprentissage et la politique salariale dans les industries chimiques,
- Les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels la FIPEC a participé,
- Les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH,
- Le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux, ...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
- La gestion du service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de poste à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

## La Commission Sociale FIPEC

Présidée par M. Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout **un lieu d'échanges et de partages d'expériences**, source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie six fois en 2005.

Cette commission est également un lieu privilégié d'information sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF "Relations du Travail et Politiques de l'Emploi" présidée par M. Denis GAUTIER-SAUVAGNAC, et de consultation en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :

- La gestion de l'entretien individuel par Mme Evelyne STAWICKI, International MOZAIK,
- La médiation dans l'entreprise par Mme Brigitte BASIN, Variance Conseil,
- Application de l'accord sur la formation professionnelle dans les industries chimiques : Rôle de l'OPCA de branche (C2P) par Mme Simone MISSON (C2P) et M. Alain WEISHAUP (C2P Action),
- Le harcèlement moral par Maître Jean-Claude ANISTEN, Cabinet Francis LEFEBVRE.

Les négociations interprofessionnelles sur la diversité dans l'entreprise, la pénibilité au travail, accidents du travail et maladies professionnelles, les négociations avec les partenaires sociaux au niveau de la branche sur la politique salariale 2006, et leurs déclinaisons dans les entreprises constituent autant de sujets à aborder par la Commission Sociale de la FIPEC en 2006.

## Les enquêtes de la profession et de la branche

### Rémunérations

A l'instar des années précédentes, il a été réalisé une enquête sur les rémunérations versées en 2005. **80 établissements de la FIPEC représentant un effectif total de 10 436 salariés** (soit environ 47% des effectifs de la profession) ont participé à l'enquête dont les résultats, non publiés, sont transmis aux seuls participants.

Cette enquête permet aux établissements du panel de disposer d'informations indicatives sur les rémunérations annuelles et les salaires mensuels de base par coefficient. Elle contribue enfin à nous éclairer sur la répartition des effectifs par coefficient et par sexe.

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de l'ensemble de la branche.

## L'emploi et la formation

### L'emploi

Il a été enregistré en 2005 une baisse significative du chômage qui a atteint en décembre 2005 9,6% de la

# Rapport d'activité sociale

population active (contre 9,9% fin 2004).

La loi de programmation pour la cohésion sociale qui réforme le service public de l'emploi, la création de nouveaux types de contrat de travail (contrat export, CNE), le développement des contrats d'apprentissage et le maintien dans l'emploi des seniors (CDD "Senior") ont pour objectif d'enrayer la dégradation de l'emploi au niveau national.

Par ailleurs, sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie, sur la diversité de nos secteurs d'activité et leurs débouchés professionnels constitue un défi à relever pour nos entreprises.

## Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent un fléchissement des effectifs au 31/12/2004\* (-2,1% par rapport à 2003) pour l'ensemble des industries chimiques (code APE 24) avec 264 593 salariés.

## Dans notre profession

Dans les peintures et les encres (code APE 243Z), les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse de 1,8% des effectifs. Ils ont été ramenés à 17 067 salariés au 31/12/2004\*, contre 17 390 au 31/12/2003. Le nombre d'établissements recensé s'établit à 439 (451 au 31/12/2003). Le taux d'activité des femmes atteint 27,4% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C) qui ne correspond pas exclusivement au SFCA, l'UNEDIC a recensé 69 établissements en 2004\*, et un effectif global de 4 517 salariés au 31/12/2004 en recul (- 4,4%) par rapport à 2003 (4 727 salariés). Le taux d'activité des femmes est plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 28,7% du total des effectifs du secteur.

\* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage.

## La formation professionnelle

Les négociations interprofessionnelles sur l'entretien professionnel, le bilan de compétences, le passeport formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui s'inscrivaient dans la continuité de l'accord interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 et de la loi du 4 mai 2004, ont abouti le 20 juillet 2005 à la signature de deux avenants par la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC.

## Dans la branche

Aux termes de l'ANI du 5 décembre 2003 et de l'accord du 8 novembre 2004 sur la formation professionnelle dans les Industries Chimiques, un Observatoire prospectif

des métiers et des qualifications a été mis en place au niveau de la branche.

Il a pour mission d'assurer une veille sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international, afin d'anticiper leur transformation, l'émergence de nouveaux métiers voire la disparition de certains.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

Après une première étude qui a permis d'identifier les attentes et besoins des entreprises vis-à-vis de cet Observatoire, un premier chantier va s'ouvrir avec la réalisation d'un Répertoire des métiers des industries chimiques.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définira le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire. Cette instance voit son rôle renforcé en ayant notamment pour mission d'éclairer, par ses recommandations, les partenaires sociaux de la branche en matière d'égalité d'accès à la formation, sur l'entretien professionnel, la VAE, le passeport formation ou les objectifs de professionnalisation.

Elle examinera par ailleurs les questions liées à l'emploi et aux qualifications en tenant compte des travaux réalisés par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

Elle est également informée des projets de licenciements économiques collectifs intervenant dans les industries chimiques.

## Dans notre profession

• Bilan de la formation en 2005 :

a/ l'ITECH a réalisé en 2005, un chiffre d'affaires de près de 180 K€ en recherche et développement au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 30 étudiants ont obtenu en 2005 leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 4 dans le cadre de l'apprentissage.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation (cette formation a désormais le nom de Bachelor de l'ITECH) a été délivré à 12 étudiants dont 8 en colorimétrie.

En juin 2005, 15 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs dont 5 par la voie de l'apprentissage.

Au titre de la formation continue, 257 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH.

# Rapport d'activité sociale

b/ L'utilisation des fonds de C2P (OPCA de la branche) : C2P a collecté 79,72 millions d'Euros en 2005 au titre de la professionnalisation et de la formation continue dont 41,94 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 3,90 millions versés par les fabricants de peintures, encres et colles.

En contrepartie ceux-ci ont bénéficié de financements à hauteur de 1,5 million d'Euros dans les conditions suivantes :

. **contrats et périodes de professionnalisation :**

158 dossiers présentés par 77 entreprises des peintures, encres et colles, ont été pris en charge par C2P. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 0,87 million d'Euros.

. **la formation continue :**

72 entreprises de nos professions (dont 34 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action ;

. **le DIF :**

29 entreprises ont déposé des dossiers concernant 143 stagiaires, donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 0,09 million d'Euros.

On constate en 2005, une progression du nombre d'entreprises ayant confié leur plan de formation à C2P (+7,5%).

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2005, près de 30 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 53 salariés.

L'année sociale 2006 devrait notamment se caractériser par :

- le suivi des négociations interprofessionnelles sur des thèmes concernant nos secteurs d'activité tels que la diversité dans l'entreprise, la pénibilité au travail, les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- le plan d'action pour l'emploi des seniors actuellement en préparation qui pourrait à terme impacter notre accord de branche du 2 février 2004 sur les départs à la retraite dans les industries chimiques,
- la poursuite des négociations de branche sur la politique salariale,
- les évolutions légales et réglementaires relatives à la mixité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes,
- et enfin par la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Dans ce contexte, la concertation et l'échange entre entreprises de la profession sont plus que jamais nécessaires à la défense de leurs intérêts dans les différentes instances interprofessionnelles ou professionnelles.

Isabelle Morin-Girard

# Rapport d'activité technique et réglementaire



Dès le début de cette année, le législateur a donné le tempo par l'adoption le 28 février 2005, de la **Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement**. Le Développement Durable entraine ainsi par la grande porte au Panthéon de loi Française.

Le principe de précaution aussi...

Il n'y a donc pas eu de trêve dans le domaine réglementaire, mais bien au contraire un florilège d'arrêtés, circulaires et décrets.

REACH a poursuivi son petit bonhomme de chemin et la directive 1999/13/CE sur les COV en production est devenue majeure fin octobre. N'oublions pas les trois arrêtés de transposition relatifs à l'étiquetage, l'emballage, la classification des substances et préparations dangereuses, et aux fiches de données de sécurité.

Face à cette liste (non exhaustive) votre fédération a renforcé ses actions de travail en filière : unis, nous sommes plus forts !

Le quotidien s'est décliné auprès de différents ministères ; d'organismes de normalisation, de certification, d'aide aux entreprises ; de syndicats et fédérations connexes ; de donneurs d'ordres et de décideurs : tant en France qu'en Europe.

Voici les grandes lignes de nos (de vos) actions – car sans vous, rien ne serait possible, et nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont, au long de cette année 2005, donné de leur temps et partagé leurs compétences pour le bien de tous.

## Développement Durable

### Le travail en filière : plus qu'une force – un levier.

Déjà évoquée dans la partie économique, la création d'une plaquette filière – AFEL + FICG (Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique) + GFFPIE (Groupement Français des fabricants de Papier d'Impression et d'écriture) sur le Développement Durable, a permis l'établissement de liens privilégiés entre secteurs et personnes afin d'avoir une approche commune vis à vis des médias et de nos interlocuteurs institutionnels.

[Le questionnaire "Développement Durable" : des résultats impressionnants](#)

Grâce aux réponses de nos adhérents (qu'ils en soient ici remerciés), nous avons une vision claire et rassurante concernant le positionnement de nos entreprises vis à vis du Développement Durable.

Ainsi : les études sur le premier pilier – économique – nous montrent que si le client demeure au centre de la stratégie avec un suivi des réclamations ainsi qu'une information de qualité sur les produits et bien d'autres choses encore, nous constatons avec plaisir l'importance donnée au voisinage et aux bonnes relations avec les établissements d'enseignement, les mairies, les usines voisines ainsi que l'implication dans la vie associative locale. C'est le principe même du Développement Durable : l'ancrage dans le local.

Concernant le pilier environnemental, toutes les entreprises ont conscience d'avoir un impact sur l'environnement et plus des 4/5 ont fixé des objectifs afin de le réduire. Près de 90% d'entre elles ont obtenu des résultats probants.

De même dans le secteur social, autre pilier du Développement Durable, nos entreprises mettent l'homme au cœur de leurs préoccupations, en privilégiant le dialogue, la formation et la sécurité.

Sans faire de l'autosatisfaction, nous pouvons être fiers de nos entreprises et nous nous devons de le dire.

### Le logiciel COVExpert® seconde génération

La seconde génération est arrivée. Il reste à la tester auprès de volontaires et ce n'est que courant 2006 que vous pourrez l'avoir sur le bureau de votre ordinateur préféré.

Saluons et remercions donc ici ces pionniers qui, dans le langage de l'informatique, portent le nom de "bêta testeurs" et ce, grâce à la langue grecque.

Qu'apporte-t-il de nouveau ?

Il est bilingue : Anglais – Français et d'autres modules linguistiques pourront être ajoutés dans le futur, tout a été prévu pour !

Il est européen : de par l'intégration des données climatiques de tous les pays de l'Europe des 25 : de la Lituanie en Espagne, en passant par la Slovaquie...

Ces données, issues de la NASA, permettent notamment le calcul des pertes en stockage extérieur (et de la Norvège à l'Italie il y a quelques différences...)

Enfin, l'intégration d'une navigation par onglets le rend plus intuitif et facile d'utilisation.

### Coatings care

Comme chaque année, votre fédération a participé au forum mondial de COATINGS CARE – le CCISCM (Coatings Care Industry Steering Committee Meeting) -

# Rapport d'activité technique et réglementaire

qui s'est tenu le 28 février 2005 et a rassemblé la France, l'Angleterre, le Japon, les Etats-Unis, l'Australie, le Brésil et le Mexique, sans oublier CEPE.

Saluons à cette occasion le lancement de cet engagement de progrès mondial de notre secteur au Pérou, et sa montée en puissance dans les pays d'Amérique latine qui démontrent une vitalité impressionnante et un engagement que nous pouvons légitimement leur envier.

Notre questionnaire informatisé sur le Développement Durable, présenté l'an dernier, à été repris avec succès par le Japon. Signalons aussi la finalisation d'un guide réalisé par nos collègues américains concernant la sécurisation des sites de production – 11 septembre oblige – et qui, s'il a été pour l'instant mis en sommeil au plan mondial, fera sans aucun doute l'objet d'un développement, peut être en Europe dans les prochaines années.

Les résultats que communiquent nos adhérents, montrent que les entreprises qui participent à ce programme réduisent de façon significative leur consommation d'énergie et leurs déchets, et que les sociétés de taille humaine rejoignent les "ténors" en ce qui concerne les performances en HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement).

Une raison de plus s'il en fallait une pour adhérer à ce programme qui, rappelons le une fois encore, reste gratuit !

Sachez enfin que plus vous êtes nombreux à participer – adhérer, plus notre voix aura de puissance pour défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics. En effet, ces derniers voient en cet engagement de progrès – avec ses résultats tangibles – la bonne volonté de toute une profession et prête une oreille bien plus attentive à nos propos.

Continuez donc de nous (de vous) aider en y adhérant – 01 53 23 00 07 – Ph. Brunet.

## COV Produits

*Directive du 30 avril 2004, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.*

Sans en attendre sa transposition, les fabricants de revêtements s'y préparent déjà, en souhaitant que le droit français ne sera pas plus sévère que le droit européen.

- transposition de la directive 2004/42/CE

En fin d'année, le MEDD, en charge de la transposition

de cette directive a reçu une délégation FIPEC pour en discuter.

Etiquetage des produits, détermination des teneurs en COV, notion de "mise sur le marché" ont été longuement discutés.

## • Sensibilisation du secteur de la distribution à ces nouvelles exigences

Dans son rôle de relais de ses adhérents auprès de leurs clients / donneurs d'ordre, la FIPEC a rencontré le secteur de la distribution pour les informer du contenu de cette directive et les actions menées par les fabricants depuis de nombreuses années sur ce thème, bien avant la parution des textes officiels. La majorité des produits fabriqués par nos adhérents respectent déjà les limitations de 2007.

## COV sur site

La directive 1999/13/CE est devenue majeure le 31 octobre de cette année, en entrant en application sur notre territoire national deux ans avant le reste de l'Europe.

Les entreprises concernées n'ont pas attendu la dernière minute pour mettre en œuvre la version N° 1 du logiciel développé par votre Fédération : COVExpert®. En effet, à la date fatidique, le logiciel était déjà mis en œuvre par près de 50 adhérents.

Certains ont pu par ailleurs se rendre compte de son utilité lors de la visite de leur DRIRE : la simple présentation du document de synthèse issu du logiciel a permis de couper court à toute discussion. Il est vrai que l'approbation de ce logiciel par l'ADEME demeure une force indéniable.

## Substances et préparations

### BIOCIDES

Paru en 1998, le texte officiel de cette directive, insuffisamment précis, suscite de nombreuses interrogations dans son application.

La Commission européenne a rédigé un manuel de décisions répertoriant les nombreuses questions que les industriels se posent. Mais de nombreuses zones d'ombre restent à définir...

La mise en place de cette directive est prévue sur 12 ans mais certains s'accordent déjà à dire que cette période ne suffira pas...

En 2004, la Commission européenne recevait les premiers dossiers d'évaluation des substances pour l'utilisation de certains produits biocides, notamment dans les produits de protection du bois.

# Rapport d'activité technique et réglementaire

En 2005, le processus se poursuit. Les substances à évaluer ont notamment pour objectif de pouvoir être utilisées dans les produits insecticides, acaricides, les répulsifs et appâts, les produits antiallergiques.

## FORMALDEHYDE

Plusieurs chantiers français sont actuellement en cours :

- Proposition par la France, de la révision de la classification européenne du formaldéhyde, prenant en compte les nouvelles données du CIRC
- Etude de l'AFSSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) sur le formaldéhyde et ses conditions d'utilisation
- Collecte d'informations par la Direction Générale des Entreprises dans le cadre d'une étude approfondie sur l'importance de l'utilisation du formaldéhyde et de sa présence tant dans les procédés que dans les produits finis.

De nombreux professionnels et leurs syndicats se sont mobilisés pour satisfaire à la demande des institutions.

## DICHLOROMETHANE

Suite au constat d'intoxications professionnelles mortelles lors de l'emploi de décapants sur base dichlorométhane, la Commission européenne envisage de prendre des mesures pour réduire ces risques d'intoxication. Elle fait alors appel aux Etats membres dans sa collecte des données.

Les résultats de l'enquête FIPEC ont été remis à la Direction des Relations du Travail, en charge de ce dossier.

Il en ressort que le marché propose de nombreuses variétés de décapants sans dichlorométhane. Pour quelques utilisations ciblées en applications industrielles ou professionnelles, des décapants sur base chlorure de méthylène sont encore utilisés. Mais ils font l'objet d'un stockage sous clé obligatoire, depuis 1988, dans les magasins.

## REGLEMENT RELATIF AUX DETERGENTS

Ne vous fiez pas aux apparences... C'est ce qu'on pourrait penser en lisant le titre de ce règlement. Bien qu'estampillés "détergents", certains des produits commercialisés par les adhérents de la FIPEC sont concernés et ce depuis son entrée en vigueur le 8 octobre 2005.

## CONTACT ALIMENTAIRE

Les matériaux et objets contenant du BADGE (diglycidyl éther du bisphénol A) pourront dorénavant être commercialisés et utilisés **après le 31 décembre 2005** avec la parution, cette année du règlement concernant les dérivés époxydiques. L'utilisation du BFDGE et du NOGE reste interdite. Ce règlement ne s'applique pas aux conteneurs ou réservoirs de grande capacité (supérieur à 10000L).

## PRECURSEURS DE DROGUE

Nous pouvons être concernés.

Certains des solvants que nous utilisons, à titre professionnel, peuvent se retrouver à disposition du grand public pour un usage détourné, drogue ou précurseur de drogue. La Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC), en partenariat avec l'industrie examine les conditions dans lesquelles elles pourraient améliorer la lutte contre les détournements de ces solvants sans perturber les utilisations professionnelles qui en sont faites.

## REACH

### Travail au niveau des instances européennes et nationales

Une proposition de règlement européen émanant de la Commission Européenne (proposition approuvée le 29/10/2003) a fait l'objet d'un vote en première lecture au sein du Parlement Européen le 17 novembre 2005 et d'un accord politique du Conseil de l'Union européenne le 13 décembre 2005. Ce projet amendé fera l'objet d'une seconde lecture en 2006.

### Toute la chaîne d'approvisionnement est concernée :

Les dispositions de REACH sont applicables à la fabrication, à l'importation, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances, telles quelles, contenues dans des préparations ou dans des articles. Elles touchent **les fabricants de substances, les importateurs** mettant sur le marché les substances, les préparations et les articles qui les contiennent, **les circuits de distributions** et les **utilisateurs** dans l'exercice de leurs activités industrielles ou professionnelles.

### Positions / Actions de la FIPEC

La FIPEC soutient pleinement les objectifs et les enjeux de REACH. Mais le projet d'octobre 2003, trop complexe, n'aurait pas permis d'atteindre ces objectifs. Le remaniement de ce projet nécessite un tel travail que les instances européennes n'ont traité que certaines parties de ce projet, enregistrement, autorisation des substances, critères d'évaluations, rôle de l'Agence...

Certaines propositions d'amendements faites par l'Industrie ont été reprises par le Parlement Européen et le Conseil, preuve qu'un dialogue a pu s'établir et qu'un travail constructif en a résulté.

### La route est encore longue...

**REACH ne concerne pas que les substances chimiques, mais également les nombreuses préparations complexes qui les contiennent...**

L'approche des secteurs "utilisateurs en aval" est nécessairement différente de l'approche des secteurs

# Rapport d'activité technique et réglementaire

“producteurs de substances”, REACH doit donc les identifier et les traiter différemment, et tenir compte des spécificités respectives de chacun.

Ce projet amendé ne permet toujours pas son application par **les utilisateurs en aval** que nous sommes.

Quelques chiffres :

Plus de 1.250.000 préparations encres, 80.000 préparations pour l'automobile, 1.500.000 peintures décoratives sont actuellement fabriquées pour répondre à la demande du marché européen...

Nous sommes très inquiets des dispositions prises par le Parlement au regard de l'autorisation des substances, obligeant une substitution basée uniquement sur les propriétés de danger, sans tenir compte de l'évaluation de l'exposition, des risques, mais avant tout, du fonctionnement réel des procédures de validation produits des chaînes d'approvisionnement. Plusieurs années sont nécessaires à la validation des produits proposés dans des secteurs d'activités comme l'emballage, l'aérospatial, la marine...

Nous pensons également que les dispositions concernant les articles importés ne sont pas suffisantes. Les dispositions actuelles ne permettent pas de garantir une protection de la santé et de l'environnement, équivalente à celle demandée aux articles fabriqués en Europe. Elles favoriseront l'importation et les distorsions de concurrence.

La FIPEC travaille activement sur la lecture des nouveaux projets du Parlement et du Conseil et va revenir vers ces instances avec des propositions concrètes allant dans le sens d'un REACH applicable par tous et pour le bien de tous.

## Communication

### COLLOQUE REACH – un vif succès

Le 5 octobre 2005, la FIPEC, la FIM (mécanique), le SNCP (caoutchouc et polymères), l'UIMM (métallurgie), quatre organismes représentant des secteurs très différents mais tous “utilisateurs en aval”, se sont associés pour organiser un colloque REACH. Le but était d'informer, de sensibiliser leurs adhérents, de présenter leurs craintes et leurs préoccupations communes aux autorités compétentes présentes.

**Le ministère de l'écologie ainsi que la direction générale des entreprises ont félicité cette initiative.**

Entre 180 et 200 participants avaient répondu présents, les ministères de l'industrie, de l'écologie et du travail également.

Il en est ressorti que même si les objectifs et les enjeux de REACH sont louables, les risques encourus par l'ensemble des secteurs industriels européens vont se mesurer en termes de perte de compétitivité internationale, de performance, d'innovation, sans compter l'éventuelle rupture des chaînes d'approvisionnement liées à la disparition de certaines substances.

En s'associant avec d'autres organismes professionnels, en informant et sensibilisant ses adhérents et les leaders d'opinion, en investissant toutes les structures de dialogue avec les pouvoirs publics régionaux, nationaux et européens, la FIPEC s'implique et prend position.

### BIOCIDES

Le 20 janvier 2005, la FIPEC organisait une journée d'information auprès de ses adhérents afin de présenter en détail les termes de cette directive Biocides et de sa transposition. Bien qu'intense, l'information diffusée a reçu un accueil très positif auprès des nombreux participants. La DGE, Direction Générale des Entreprises représentée par Anne Rouban et Jo-Michel Dahan, a activement participé aux débats.

### TRANSPORT

Un séminaire s'est tenu le 20 octobre 2005, réunissant plus d'une cinquantaine d'adhérents. Parmi les thèmes abordés : nouveautés des réglementations ADR (transport routier), IATA (transport aérien) et IMDG (transport maritime), un point sur la nouvelle norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballages à base de bois (NIMP 15 / fumigation des palettes), le GHS ou Globally Harmonized System, la gestion d'un accident de transport. Enfin, une présentation relative à la sensibilisation en amont au sein des entreprises ; ce thème, axe majeur de cette réunion de par la complexification des multiples réglementations, avait pour principal objectif de démontrer le rôle indispensable du Conseiller Sécurité dans le développement des produits dès leur conception, c'est-à-dire bien avant que ne soit abordée l'étape de la logistique.

### Le GHS arrive...

Nous l'avions déjà évoqué en 2004, mais cette année, le GHS a pris de l'ampleur et nous avons jugé indispensable de vous en informer lors de notre commission technique du 23 juin 2005. GHS = Globally Harmonized System – en français SGH = Système Global (mondial) Harmonisé... de classification et d'étiquetage des produits dangereux.

L'OIT (Organisation International du Travail) a élaboré dès les années 89-90, une convention ainsi que des recom-

# Rapport d'activité technique et réglementaire

mandations sur la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques sur le lieu de travail. Selon cette convention, chaque pays doit se doter d'un système de classification et d'étiquetage. Le travail de l'OIT s'est basé sur l'existant en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et à l'ONU.

Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors du sommet de Rio en 1992, il fait partie intégrante des 6 éléments de programme des paragraphes 26 et 27 de l'agenda 21 - Chapitre 19 de ce sommet relatif au renforcement des efforts nationaux et internationaux concernant une gestion plus sûre des produits chimiques :

- Gestion des risques
- Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques
- Echange d'information ; Programme de réduction des risques
- Renforcement des capacités nationales et internationales de gestion des produits chimiques
- Prévention du trafic international illégal de produits toxiques et dangereux.

Repris lors du fameux sommet de Johannesburg (4 septembre 2002) sur le Développement Durable, en voici la phrase clé :

"Le sommet encourage les pays à mettre en œuvre le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques aussitôt que possible avec pour objectif que le système soit totalement opérationnel avant fin 2008."

L'Europe a donc relevé le défi, partant du constat que le nombre de produits dangereux est trop élevé pour que chaque pays les identifie et les réglemente tous ( 650000 produits chimiques dangereux aux USA et plus de 100000 substances enregistrées en Europe).

D'autre part, un produit peut être considéré inflammable ou toxique dans un pays, mais pas forcément dans un autre pays où il est expédié.

Sur le plan financier, la mise en place du GHS est justifiée par : "concernant le commerce international, l'obligation de satisfaire à de nombreuses réglementations sur la classification et l'étiquetage des dangers est une procédure longue et coûteuse. Quant aux PME, elles sont disqualifiées par le poids excessif des mesures réglementaires" ... sic... (transit gloria...bien entendu... car il y aura un impact sur le transport...)

Le but est donc louable car il est par ailleurs spécifié qu'il s'agit :

- d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement ;
- de faciliter le commerce international des

produits chimiques ; - de réduire le nombre d'essais et d'évaluations - et d'aider les pays et organisations internationales à garantir une gestion plus sûre des produits chimiques.

Au niveau des essais à réaliser, citons l'ajout de la toxicité systémique pour certains organes cibles et des dangers pour le milieu aquatique.

Nous n'avons donc pas fini d'en entendre parler.

## Certification / Normalisation

L'activité a été riche en cette année 2005. Citons par exemple :

### Transfert de la certification des systèmes de peintures de la Marine Nationale.

C'est en effet début 2005 que le travail entrepris depuis plusieurs années par la FIPEC et l'ACQPA a porté ses fruits : la Marine Nationale a officiellement transféré son activité de certification des systèmes de peintures à l'ACQPA. Plusieurs dizaines de systèmes ont déjà été certifiés au cours de cette année.

Deux types de formulations cohabitent : les formulations imposées (en voie de disparition), et les formules sous marque. Le référentiel établi conjointement entre la FIPEC et l'ACQPA couvre aussi bien les œuvres vives des navires de surface que les capacités et piscines neutroniques.

### Création d'un référentiel BETON

Le 16 novembre 2005, le conseil d'administration de l'ACQPA a approuvé le tout nouveau référentiel de certification mis au point grâce à la collaboration de la FIPEC. En voici le titre : "Revêtement par peintures des bétons de tunnels et de ponts".

C'est l'aboutissement d'un travail d'une année environ, en collaboration avec de nombreux organismes, et qui permettra à nos adhérents de proposer des systèmes de peintures pour ces ouvrages d'art non métalliques qui représentent une surface bien plus considérable que les seuls ouvrages métalliques.

Précisons que ce référentiel cible non pas la protection des bétons, mais leur parement à des fins esthétiques et/ou signalétiques.

### Etude du transfert de la certification des systèmes de peintures de l'armée de terre (SPART)

Après la Marine Nationale, place à l'armée de terre : SPART (Spécifications des Peintures pour l'Armement

# Rapport d'activité technique et réglementaire

Terrestre) est lancé ! Les études ont débuté en ce milieu d'année 2005 et devraient aboutir en 2006-2007.

Le marché couvre aussi bien les véhicules de l'avant blindé, que les chars lourds. L'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) en est exclu.

## Participation aux travaux sur la normalisation européenne

De nombreux travaux en cours cette année au sein du CEN TC 139 (Comité Européen de Normalisation "Peintures et vernis").

- CEN TC 139 WG 1 - Peintures bâtiment
- CEN TC 139 WG 8 - Peintures appliquées sur produits en acier revêtus de Zinc
- CEN TC 139 WG 10 - Protection des revêtements contre les micro-organismes

Sans oublier le suivi des travaux du CEN TC 125 (Mortiers)

## En France à l'AFNOR – Commission T 30 A (peintures et vernis)

Nous continuons à défendre les intérêts de nos professions :

- CEN/BT TF 130 (Systèmes de revêtement organique et doublure interne pour la protection des appareils industriels et des usines contre la corrosion par milieux agressifs)
- ISO/TC 35 ( Peintures et vernis) - au niveau mondial
- CEN/TC 104 (Protection de surface des bétons)

Et d'autres encore, représentant le suivi et l'étude de près d'une centaine de normes.

## ANTICORROSION-MARINE

Communication sur nos produits et leurs spécificités : une plaquette à venir...

Les peintures Anticorrosion/Marine n'ont pas la place qu'elles méritent auprès de nos clients et des donneurs d'ordres institutionnels.

Afin de combler cette lacune, le Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC a décidé de communiquer sur ce secteur d'activité afin de le présenter d'une façon valorisante, en mettant en avant son évolution, son impact sur notre environnement, et les implications de la législation.

Rendez-vous en 2006 pour sa distribution.

Communication en filière : création de la filière anticorrosion

Un constat similaire a été fait en ce qui concerne l'ensemble des acteurs de la filière :

- les fabricants de peintures (FIPEC)
- les entrepreneurs (GEPI)

- la certification (ACQPA)
- l'homologation des garanties (OHGPI)

Afin de combler un vide en terme de communication, les présidents :

- M. Robert MARCHELLO (pour le Groupement Anticorrosion/Marine de la FIPEC)
  - M. Christian MAËS (pour le GEPI)
  - M. Christian BINET (pour l'ACQPA)
  - M. Marcel BURGUN (pour l'OHGPI)
- ont signé un accord le 23 juin 2005. Là aussi, rendez-vous en 2006.

## Essais "Floride" : plus de couleurs pour notre quotidien

La campagne "Floride" 2004-2005 s'est terminée en septembre de cette année et a apporté des résultats prometteurs, bien supérieurs aux précédentes campagnes.

Malgré les contraintes réglementaires, la technicité de nos produits a donc considérablement augmenté, et nous devrions très prochainement proposer à nos clients plus de couleurs pour leurs ouvrages d'art, avec des  $\Delta E$  (écarts colorimétriques) "resserrés" afin de leur offrir la possibilité d'une garantie de tenue des couleurs.

## Le fascicule 56 : comment sensibiliser plusieurs centaines de donneurs d'ordres ?

Comment sensibiliser près de 700 donneurs d'ordres afin qu'ils recommandent l'utilisation de nos systèmes de peintures certifiés pour la mise en peinture de leurs ouvrages d'art ? Réponse : en effectuant un petit tour de France...

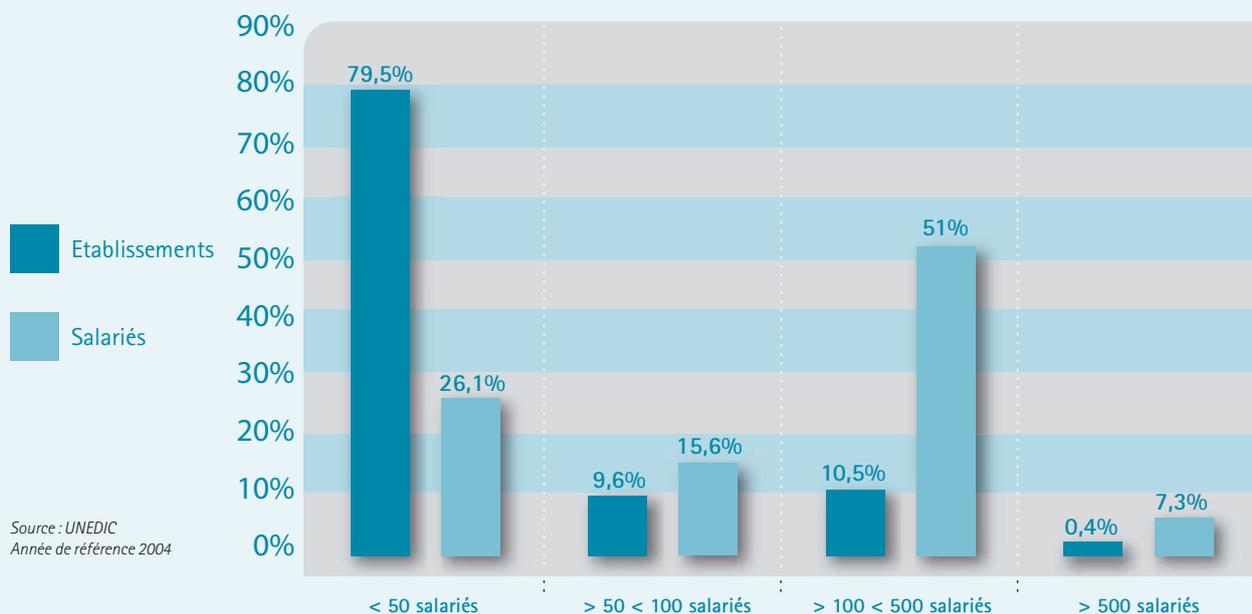
C'est ainsi que nous avons présenté "en filière" (FIPEC + GEPI + ACQPA + OHGI) et à travers toute la France, le "Fascicule 56 du CCTG" - décodage : "Marchés publics de travaux – Cahier des Clauses Techniques Générales – Protection des ouvrages métalliques contre la corrosion"

DDE (Directions Techniques de l'Équipement) ; CETE (Centres Techniques de l'Équipement) ; SNCF ; EDF ; architectes ; constructeurs métalliques ; tous ont été au rendez-vous. Espérons que les commandes le seront aussi.



# LES CHIFFRES

# Répartition des entreprises et des salariés



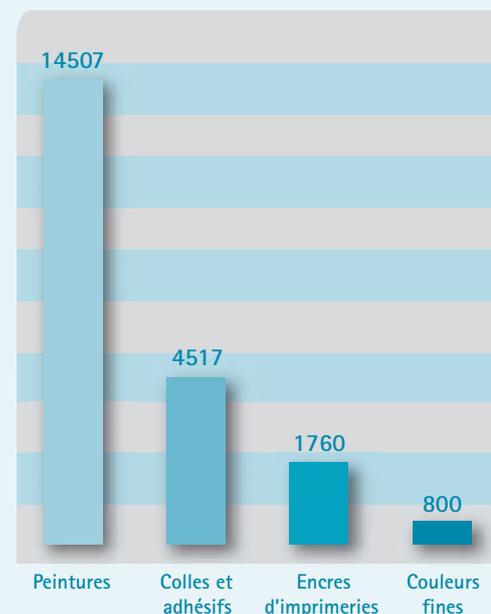
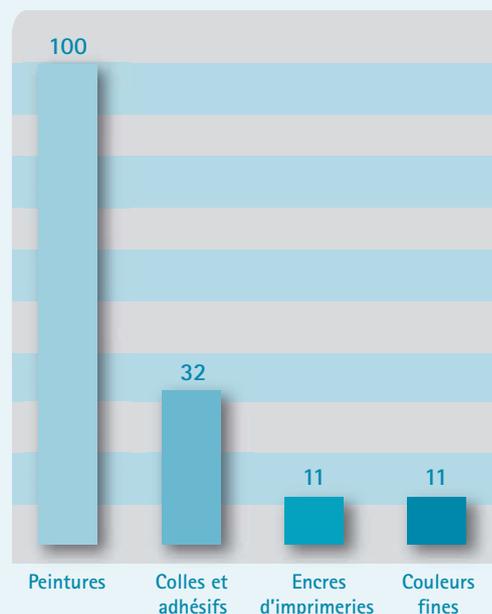
32

## Nombre de groupes et sociétés affiliés : 154

Source : FIPEC

## Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 21 584

Source : UNEDIC/FIPEC - Année de référence 2004



# Ventes en France (Hors exportations)

## Évolution des ventes de peintures par marché

### Ventes Peintures Tous marchés confondus

●●●●●●●● Tonnage  
— C.A. Euros

Source : FIPEC  
Base 100 au 31/12/95  
\*Source : INSEE (moyenne)

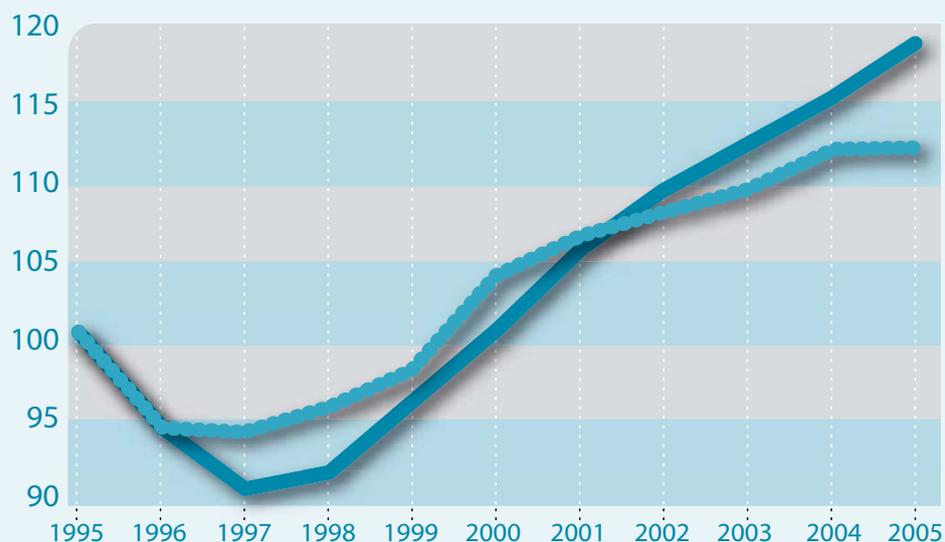


### Ventes Peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

●●●●●●●● Tonnage  
— C.A. Euros

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC  
Base 100 au 31/12/95



### Ventes Peintures Grand Public

Hors enduits

●●●●●●●● Tonnage  
— C.A. Euros

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC  
Base 100 au 31/12/95



# Ventes en France (Hors exportations)

## Évolution des ventes de peintures par marché

### Ventes Peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

●●●●●●●● Tonnage  
 — C.A. Euros

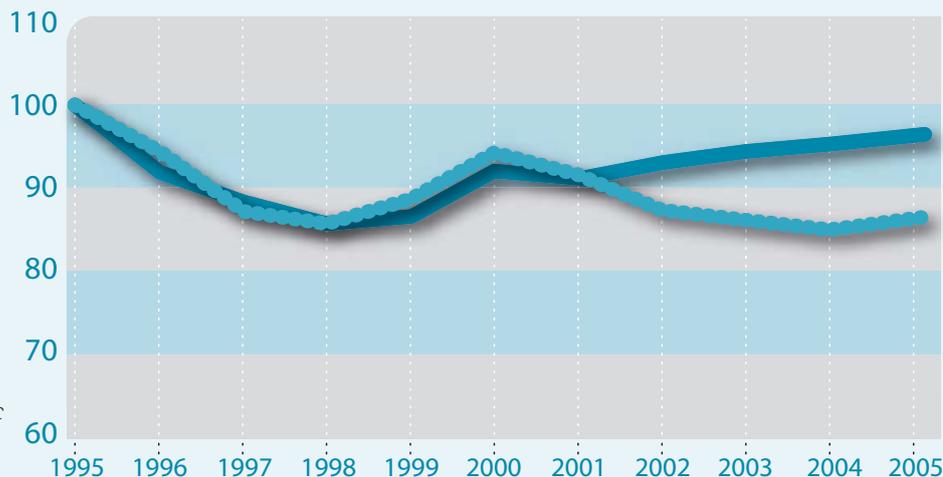
Source : Estimation FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



### Ventes Peintures Anticorrosion

●●●●●●●● Tonnage  
 — C.A. Euros

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



### Ventes Peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

●●●●●●●● Tonnage  
 — C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



# Variation annuelle des ventes peintures

En pourcentage

## TONNAGES

ANNÉES N/N - 1	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04
ANTICORROSSION	-5,8	-4,9	-7,9	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	+2,7
BÂTIMENT	-0,9	-6,3	-0,5	2,6	2,0	-	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	-1,2	-5,2	-0,2	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0,0
- pour maçon, verticale extér.	-2,7	-5,4	-3,1	-2,4	5,5	9,1	6,3	1,8	1,4	0	-0,7
- pour autres usages	-0,8	-5,1	1,0	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	+0,3
ENDUITS INTÉRIEURS	0,0	-10,1	-1,8	9,0	2,3	-4,0	-14,4	-1,2	2,5	6,7	-
GRAND-PUBLIC	1,0	-0,4	2,6	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3
CARROSSERIE	-2,6	-6,4	-3,8	-0,7	0,0	-0,2	-5,6	-6,3	-10,0	-7,0	-6,0
LAQUES S/COUCHES	-2,8	-5,5	-2,9	-0,1	-1,2	0,6	-5,9	-9,3	-	-	-
DILUANTS	-1,9	-9,3	-7,1	-3,0	4,0	-2,9	-4,6	3,3	-	-	-
INDUSTRIE	3,8	-1,8	3,5	7,8	2,9	4,1	-11	-	-	-	-
LIQUIDES	3,2	-1,9	2,6	7,7	3,2	4,1	-11	-6,0	-7,0	3,0	+2,0
POUDRES	7,4	-0,6	8,3	8,3	1,8	3,0	-1,1	-2,6	-3,3	6,8	-0,1
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	0,8	-3,3	1,2	2,5	2,3	3,2	-0,4	-3,0	-3,1	-0,4	0,2
	↗	↘	↗	↗	↗	↗	↘	↘	↘	↘	↗

Source : Panel FIPEC

## CHIFFRES D'AFFAIRES

ANNÉES N/N - 1	95/94	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04
ANTICORROSSION	-3,4	-7,2	-4,1	-5,1	2,5	4,0	-0,6	1,8	0,6	0,6	+2,0
BÂTIMENT	-0,4	-5,4	-3,3	1,5	3,3	-	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	-0,5	-5,3	-3,4	1,2	3,1	4,8	5,9	2,7	2,4	3,0	2,9
- pour maçon, verticale extér.	-0,1	-7,6	-4,7	-5,1	4,4	7,2	11	2,0	2,9	-0,4	2,5
- pour autres usages	-0,6	-4,6	-3,0	3,4	2,7	4,1	4,2	3,0	0,8	4,1	3,0
ENDUITS INTÉRIEURS	0,4	-7,5	-1,1	9,9	7,5	1,6	-0,3	9,1	1,7	8,2	-
GRAND-PUBLIC	3,1	-0,9	0,8	-2,2	4,8	1,4	3,7	6,9	1,3	0,5	+1,5
CARROSSERIE	-0,6	-1,7	1,1	2,3	3,8	3,3	-2,4	-1,6	-6,0	-4,0	-4,0
LAQUES S/COUCHES	-0,6	-1,6	1,6	2,6	3,7	3,5	-2,7	-2,3	-	-	-
DILUANTS	-0,4	-2,7	-3,2	-0,8	5,8	1,0	0,7	5,5	-	-	-
INDUSTRIE	3,7	-0,8	0,7	5,5	1,3	4,1	-10,8	-	-	-	-
LIQUIDES	2,8	-0,8	-0,1	5,5	1,4	4,1	-0,8	-6,0	-7,0	3,0	+2,0
POUDRES	7,9	-1,04	4,7	6,0	0,8	4,1	-1,3	-2,1	-3,7	5,2	+2,7
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	1,7	-2,4	-0,7	1,8	2,9	3,6	1,3	0	-2,0	1,4	+1,2
	↗	↘	↘	↗	↗	↗	↗	→	↘	↗	↗

Source : Panel FIPEC

Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne.  
L'évolution des marchés peintures liquides industrie, et carrosserie est une estimation FIPEC.

# Chiffres de production en France - Année 2004\*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>1 - PEINTURE ET VERNIS</b>		
1. 11 - Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)		592 388
Bâtiment	170 668	
Grand Public	121 470	
Industrie	33 030	
1. 12 - Autres peintures, vernis dispersés ou dissous en milieux aqueux		178 069
Industrie - peintures électrophorétiques	48 477	
Bâtiment - Grand Public	8 274	
Anticorrosion et autres	8 372	
1. 13 - Peintures et vernis : solution à base de polyesters contenant 50% ou plus de solvant (y compris lasures)		345 173
Bâtiment	51 326	
Grand Public	22 220	
Industrie	21 612	
Carrosserie	2 629	
Anticorrosion et Marine	2 999	
1. 14 - Autres peintures et vernis à base de polyesters		420 579
Bâtiment	52 162	
Grand Public	21 327	
Industrie (poudres)	-	
Industrie (autres que poudres)	53 063	
Carrosserie	(S)	
Anticorrosion et Marine	3 364	
1. 15 - Peintures, vernis : solutions à base de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50% ou plus de solvant		112 048
Bâtiment - Grand Public	13 572	
Carrosserie	(S)	
Industrie	1 093	
1. 16 - Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques		92 267
Bâtiment - Grand Public	17 769	
Carrosserie	1 275	
Industrie	5 081	
1. 17 - Peintures et vernis : solutions autres qu'à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50% ou plus de solvant		17 715
Bâtiment - Grand Public	3 812	
Industrie	} 1 207	
Anticorrosion et marine		
1. 18 - Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques		778 392
Bâtiment - Grand Public	64 523	
Industrie - hauts extraits secs	(S)	
Industrie - poudres therm durcissables	38 350	
Industrie - séchages UV - EBC	4 395	
Industrie autres	97 707	
Anticorrosion et Marine	31 206	
1. 19 - Pigments opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires		-
Composition vitrifiables, engobés et préparations similaires	} 27 135	60 800
Lustres liquides et préparations similaires : frittés et autres verres		
Peintures et vernis à l'huile		18 033
1. 20 - Peintures et vernis autres qu'à l'huile, pigments à l'eau pour finissage des cuirs		20 221
Vernis, peintures et enduits bitumineux applicables à froid	10 947	
Vernis, peintures et enduits bitumineux applicables à chaud	} 3 654	
Autres (peintures minérales, pigments broyés...)		
1. 21 - Pigments pour la fabrication des peintures, teintures et autres matières colorantes (y compris essence de perle ou d'orient)	5 894	42 198
<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (RUBRIQUES 1.11 À 1.21)</b>	<b>953 102</b>	<b>2 677 883</b>

# Chiffres de production en France - Année 2004\*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>PRODUITS ASSIMILÉS</b>		
<b>1. 22 - Mastics</b>		<b>261 824</b>
Bâtiment - Grand Public	32 054	
Carrosserie - Industrie	41 383	
<b>1. 23 - Enduits utilisés en peinture</b>		<b>98 107</b>
Bâtiment - Grand Public		
Carrosserie - Industrie	143 832	
<b>1. 24 - Solvants et diluants organiques</b>		<b>43 371</b>
Solvants, diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	4 862	
Autres solvants diluants organiques composites (y compris décapants)	17 910	
<b>SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (RUBRIQUES 1.22 À 1.24)</b>	<b>240 041</b>	<b>403 302</b>
<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS ASSIMILÉS" (Rubriques 1.11 à 1.24)</b>	<b>1 193 143</b>	<b>3 081 185</b>

<b>2 - COULEURS FINES POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, L'AMUSEMENT</b>	8 223	62 683
--	-------	--------

<b>3 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)</b>	<b>97 037</b>	<b>395 278</b>
Dont :	dont :	dont :
<b>3.1 - ENCRE NOIRE D'IMPRIMERIE</b>		
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	6 780	8 928
Pour flexographie - encres liquides - héliographie	(S)	(S)
Pour flexographie - encres liquides - autres	(S)	(S)
Autres que pour litho et flexographie	5 400	59 566
<b>3.2 - AUTRES ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)</b>		
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	13 613	73 634
Pour flexographie - encres liquides - héliographie	(S)	(S)
Pour flexographie - encres liquides - autres	30 920	139 150
Autres produits pigmentés	2 568	25 849
Autres produits non pigmentés	12 174	31 359
<b>SOUS-TOTAL "ENCRE D'IMPRIMERIE" (Rubrique 3)</b>	<b>97 037</b>	<b>395 278</b>

## Chiffres de production en France - Année 2004\*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>4 - COLLES</b>		
4.1 - Colles de caséine	(S)	(S)
4.2 - Colles d'os et colles d'origine animale (ichtyocolles incluses)	(S)	(S)
4.3 - Colles à base d'amidon, féculés, dextrans ou autres amidons ou féculés modifiés	5 530	11 391
<b>4.4 - Autres Colles et Adhésifs préparés :</b>		
Colles ciments et colles mortiers (emballages > 1 kg)	390 064	642 124
Colles ciments et colles mortiers (emballages <= 1 kg)	(S)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés, caoutchouc et élastomères)	97 773	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	24 787	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	113 536	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	754	
<b>SOUS-TOTAL "COLLES" (RUBRIQUES 4.1 À 4.4)</b>	<b>632 444</b>	<b>653 515</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES" (Rubriques 1. à 4.)</b>	<b>1 930 847</b>	<b>4 192 661</b>

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)

(R) : réserve

(S) : secret statistique

\*les chiffres 2005 n'étant pas encore publiés par le Sessi, ils seront mis en ligne sur le site internet de la FIPEC dès publication.





**Fédération des Industries des Peintures, Encres,  
Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 00 00

Fax : 01 47 20 90 30

[www.fipec.org](http://www.fipec.org)